

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE



Bilan d'étape



Projet de Territoire

de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Partager

Transformer

Rayonner

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

Trois années se sont écoulées depuis l'adoption de notre Projet de territoire, véritable feuille de route pour faire de la Plaine Dijonnaise un territoire attractif, solidaire, durable et innovant. Aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter ce premier bilan, reflet de notre engagement collectif.

Sur les 112 actions définies, 83 ont d'ores et déjà été engagées ou réalisées. Ce résultat témoigne de la mobilisation constante des élus, des agents, des partenaires locaux et des habitants, qui ont su transformer nos ambitions en réalisations concrètes. Grâce à cette dynamique, notre territoire avance, se modernise et s'affirme dans son identité, au service de toutes les générations.

Ce Projet, structuré autour de valeurs fortes « partager, transformer, rayonner », nous a permis de progresser sur de nombreux fronts : l'accueil des familles et des jeunes, l'accompagnement des seniors, la transition écologique, le développement économique local, la mobilité durable et la solidarité sociale.

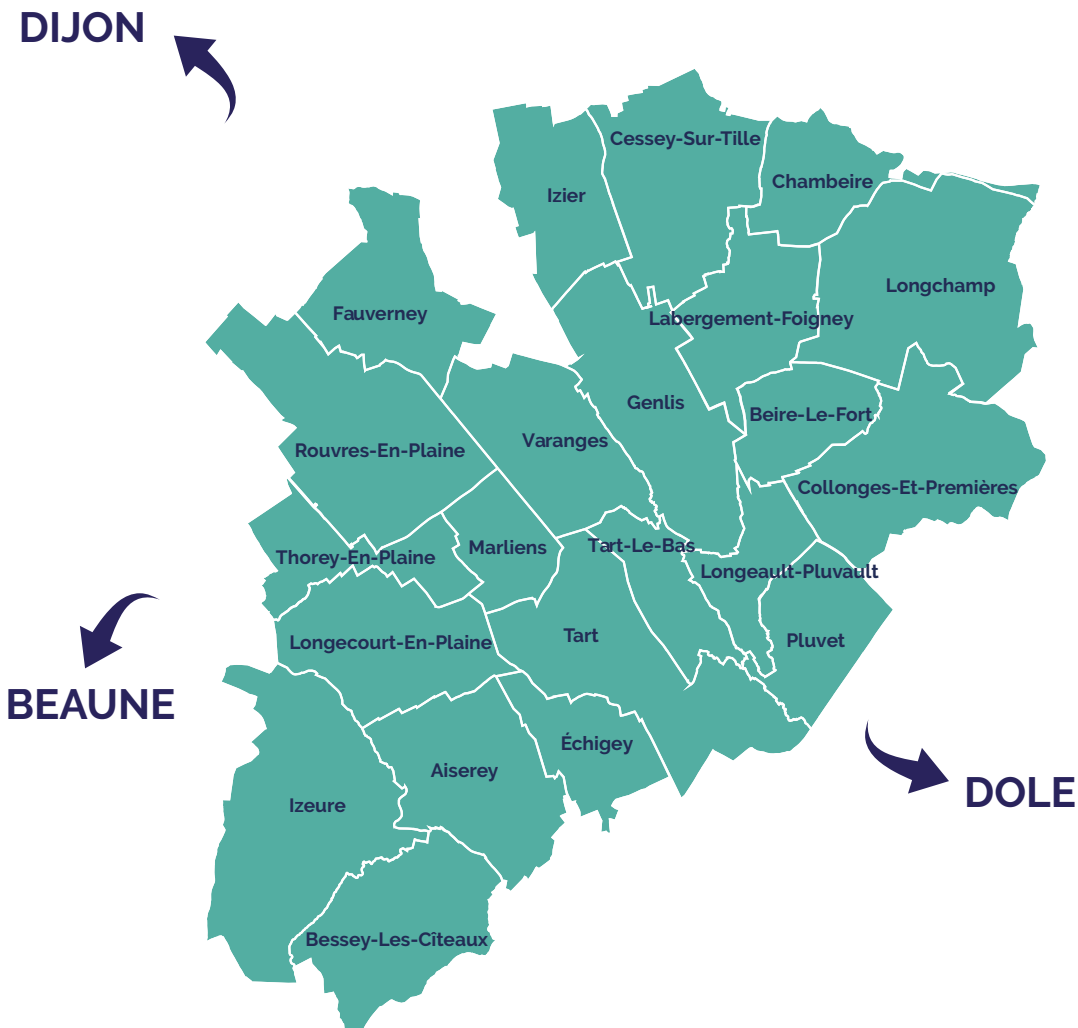
Je tiens à saluer le travail remarquable de nos vice-présidentes et vice-présidents, des élues et élus communautaires et communaux, des équipes de la Communauté de Communes et de nos partenaires, ainsi que l'écoute et l'implication des habitants lors des concertations. Ce bilan n'est qu'une étape : il nous engage à poursuivre, avec détermination, la mise en œuvre des 33 actions restantes, à faire évoluer notre Projet de territoire afin de répondre avec justesse aux attentes de nos habitants.

À toutes et tous, merci pour votre confiance, votre implication et votre volonté de faire vivre, ensemble, notre projet commun.

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER

LA CARTE DU TERRITOIRE



SOMMAIRE

Liste des abréviations

p.6

01	Introduction	p.8
	Comprendre le Projet de Territoire	p.9
	Lire le bilan & Légende	p.10
	Tableau récapitulatif des actions	p.11

02	Un territoire porteur de valeurs	p.18
	Axe 1 : Accueillir et conserver toutes les familles	p.19
	Axe 2 : Accompagner et entourer les seniors	p.32
	Axe 3 : Encourager l'envol des jeunes... sur place !	p.38
	Axe 4 : Des aires de vie bien desservies	p.44

03	Un territoire équilibré	p.52
	Axe 1 : Un patrimoine culturel préservé, une identité retrouvée	p.53
	Axe 2 : Un environnement préservé où il fait « bien vivre » !	p.62
	Axe 3 : Une économie locale tournée vers le capital humain	p.74
	Axe 4 : Des déplacements fluides, une mobilité durable	p.84
	Axe 5 : La recherche de l'efficience publique dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'une organisation réactive et d'alliances fécondes	p.90

04	Conclusion	p.100
	Retour sur les indicateurs clés	p.101

Index des mots clés

p.102

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AVIP | Aide à la Vocation d'Insertion Professionnelle : Label permettant de réserver des places en crèche pour les parents en insertion professionnelle, favorisant l'accès à l'emploi.

BER | Bourgogne Énergies Renouvelables : Association partenaire de la CCPD pour l'accompagnement à la rénovation énergétique via le dispositif France Rénov'.

CCPD | Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : Structure intercommunale porteuse du Projet de Territoire.

CLS | Contrat Local de Santé : Dispositif visant à améliorer l'accès à la santé, réduire les inégalités territoriales et coordonner les acteurs de santé autour de priorités locales.

CRTE | Contrat de Relance et de Transition Écologique : Contrat signé avec l'État pour soutenir les projets locaux en lien avec la transition écologique, la cohésion sociale et la relance économique.

CTG | Convention Territoriale Globale : Accord stratégique signé avec la CAF pour coordonner les politiques sociales (Petite Enfance, Jeunesse, parentalité, insertion, etc...) à l'échelle intercommunale.

PCAET | Plan Climat Air Énergie Territorial : Document de planification stratégique pour la transition écologique. Il regroupe des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les énergies renouvelables.

PEDT | Projet Éducatif de Territoire : Cadre de coordination des actions éducatives locales, intégrant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans une logique de continuité éducative.

PLH | Programme Local de l'Habitat : Outil de planification pour diversifier l'offre de logement, favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques des habitants.

Protection Maternelle Infantile (PMI) : Service de santé publique réservé aux femmes enceintes et aux mamans.

RPE | Relais Petite Enfance : Service d'accompagnement et de professionnalisation des Assistants Maternels, facilitant la mise en relation avec les familles.

SLIME | Schéma Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie : Programme de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec le Département et des acteurs de la transition énergétique.

SMICTOM | Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères : Travaille à la gestion des déchets, le tri et la sensibilisation à l'économie circulaire.

TAD | Transport à la Demande : Service de mobilité souple et accessible, notamment pour les publics fragiles. Le TAD Mobiplaine – LiberNet est un exemple de coopération intercommunale innovante.

TEA | Territoire en Action : Dispositif régional de financement de projets.

VNF | Voies navigables de France : Opérateur national de l'ambition fluviale.

ZAE | Zone d'Activité Économique : Espaces aménagés pour accueillir des entreprises. Exemple : la ZAE des Cent Journaux à GENLIS, projet structurant pour l'économie locale.

1.

Introduction



COMPRENDRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de territoire a été initié par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) avec l'ambition de **répondre de manière optimale aux besoins de la population**. Sa préparation s'est articulée autour de trois temps forts.

En 2017, des ateliers de réflexion ont été organisés avec l'ensemble des élus communautaires, permettant l'élaboration de fiches actions. L'année suivante, une consultation des agents de la Communauté de Communes a été menée, aboutissant à la création de cartes mentales qui ont facilité la finalisation d'un questionnaire destiné au public. Une enquête auprès des habitants a été réalisée entre 2017 et 2018, recueillant 786 réponses issues des 25 communes du territoire, soit 7,8 % de la population active. Les 64 questions coconstruites par les élus et agents ont permis de **confronter les ressentis et attentes de la population aux actions menées ou envisagées**, ouvrant la voie à un exercice d'évaluation participatif, transparent et direct, pleinement assumé par les responsables politiques locaux.

Après une année 2020 marquée le confinement lié à l'épidémie de COVID 19 ainsi que le renouvellement de l'assemblée communautaire et de son exécutif, les années 2021 et 2022 ont été consacrées à la synthèse et l'actualisation des réflexions par l'exécutif actuel autour de différents outils actés et opérationnels : Pacte de gouvernance, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Convention Territoriale Globale (CTG) avec mise en place d'un groupe de travail « rédactionnel » en interne fin 2021 permettant de conforter et/ou d'actualiser les propositions.

Le Projet de territoire a été ainsi adopté par le Conseil Communautaire le 19 janvier 2023 avec pour ambition principale de **rendre notre intercommunalité encore plus attractive**.

Il s'articule autour de trois piliers majeurs : **l'accroissement de l'attractivité, l'amélioration du cadre de vie et la transition et résilience écologiques**.



LIRE LE BILAN

Le Projet de territoire se structure autour de deux grands chapitres essentiels : « Un territoire porteur de valeurs » et « Un territoire équilibré ». Chacun de ces chapitres est subdivisé en axes stratégiques, lesquels se déclinent en actions concrètes à mettre en œuvre.

Le chapitre « **Un territoire porteur de valeurs** » vise à renforcer l'identité et les principes fondamentaux qui définissent le territoire, en intégrant des actions qui promeuvent la culture locale, la solidarité et l'innovation sociale.

Le chapitre « **Un territoire équilibré** » s'attache à harmoniser le développement économique et social avec le respect de l'environnement et le bien-être des habitants, en favorisant des initiatives durables et inclusives.

Chaque chapitre est composé d'axes et d'actions qui en découlent.

Le bilan de Projet de territoire reprend ainsi chaque action enclenchée pour mettre en avant ce qui a été réalisé, avec des indicateurs d'avancement des projets et des chiffres clés.

Un **tableau récapitulatif des actions** du Projet de territoire présente l'ensemble des axes et actions. Ce tableau permet d'avoir une vision d'ensemble des initiatives, assurant ainsi une lisibilité efficace et une évaluation réelle de la progression des actions.

LÉGENDE



Ce curseur illustre le degré d'avancement du projet. Le curseur le plus à gauche (**jaune**) représente un niveau très faiblement avancé, alors que le curseur le plus à droite (**vert**) montre que l'action est terminée.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

S²LO 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

AXE	ACTION
CHAPITRE 1 UN TERRITOIRE PORTEUR DE VALEURS	
1. Accueillir et conserver toutes les familles	01- Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour mieux diversifier l'offre de logement dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme adaptées à tous les segments de la population et respectueuses de l'environnement et favoriser l'offre locative (sociale ou non) dans le parc privé et public
	02- Mettre en place un guichet unique CCPD pour accueillir, orienter et conseiller les familles (action, modalités d'inscription, actualités)
	03- Conforter l'offre Petite Enfance pour davantage de choix, de complémentarité entre le mode de garde individuel (Assistants Maternels) et collectif (multiaccueil) en priorisant le sens de déplacement pendulaire des familles, en créant notamment un troisième multiaccueil
	04- Accompagner la professionnalisation des Assistants Maternels (AM) et les orienter vers l'accueil occasionnel
	05- Développer et/ou adapter une offre d'accueil des enfants, aux amplitudes horaires et modalités d'accueil liées aux nouveaux modes de vie (activité du ou des parents, temps partiels...), tout en élaborant des projets d'accueil tenant compte des rythmes imposés aux enfants et en sensibilisant les parents par des rencontres avec des spécialistes
	06- Répondre aux besoins en termes de qualité et/ou de capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire (restaurants, loisirs) sur l'ensemble du territoire par la création de nouvelles structures les plus écoresponsables possibles ou la mutualisation de locaux commerciaux existants ; cela en conduisant les rénovations nécessaires, en collaboration avec les communes
	07- Amplifier l'offre (d'activités, de loisirs...) en direction des adolescents, notamment au sein du Collège de GENLIS, mais dans les autres communes, en lien avec la politique jeunesse
	08- Accompagner les familles monoparentales sur le territoire
	09- Offrir, via l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, des actions sociales et du soutien scolaire pour les voyageurs
	10- Coordonner globalement l'Action sociale et permettre une communication entre les partenaires, les familles et la Communauté de Communes
	11- Déployer un encadrement de qualité pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s) (enfants et adultes)
	12- Garantir l'accessibilité sociale et la mixité des publics par des animations dédiées (scolaires, seniors, initiation de publics spécifiques)
	13- Inscrire la transition écologique dans les projets pédagogiques et sociaux des services à la population
	14- Harmoniser la tarification des services proposés en visant des tarifs inclusifs (taux d'effort...)

	15- Encourager la mise en relation de jeunes retraités avec les familles pour « l'après-école » des enfants et/ou des collégiens (chemin du retour, aide aux devoirs, accompagnement aux loisirs...) 16- Offrir une seconde vie et préserver certains éléments emblématiques du patrimoine local en les reconvertissant, selon leurs profits, en des lieux utiles pour la transition écologique et la cohésion sociale
2. Accompagner et entourer les seniors	01- Faciliter la rénovation et l'aménagement des logements favorisant le maintien à domicile sous le double impératif de la maîtrise énergétique et de l'accessibilité 02- Assurer un service intercommunal facilitant le quotidien à domicile et assurant une veille (portage de repas, télé-suivi...) 03- Coordonner l'animation dédiée aux personnes âgées 04- Tisser un réseau de soutien pour aider les aidants naturels 05- Développement de résidences seniors au bénéfice des seniors du territoire 06- Engager avec les partenaires (CAF, Département...) une réflexion pour mieux structurer et coordonner les différentes actions sociales du territoire 07- Favoriser les déplacements innovants au titre de la mobilité inclusive, en s'appuyant par exemple sur le bénévolat associatif pour assurer des services de covoiturage ou d'accompagnement piéton
3. Encourager l'envol des jeunes... sur place !	01- Soutenir les parents dans l'accompagnement et la relation avec les adolescents 02- Développer la connaissance des difficultés, des aspirations et des envies des jeunes, pour des réponses adaptées 03- Développer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la jeunesse afin d'affiner les actions à conduire, au vu d'un diagnostic complémentaire 04- Communiquer auprès de tous les jeunes autour de l'ensemble des dispositifs de soutien possibles (aide au permis de conduire, formation) 05- Proposer des réponses à la problématique de la mobilité des jeunes 06- Coordonner les acteurs de la jeunesse pour amplifier l'offre en direction des adolescents du territoire 07- Créer une structure d'accueil pour les jeunes travailleurs, notamment via un espace d'hébergement sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs, avec des services en soutien à la prise d'autonomie 08- Faciliter l'accès à l'information des jeunes, y compris dans le cadre d'une France services 09- Favoriser l'autopartage (prêt de véhicules entre jeunes et seniors, covoiturage, mise à disposition de véhicules électriques)
4. Des aires de vie bien desservies	01- Déployer un Contrat Local de Santé (CLS) de première nécessité (en véhicule électrique), marchés nocturnes, maintien et installation des enseignes essentielles... 02- Création d'un ou plusieurs espace(s) de co-working, communal ou intercommunal 03- Installer une épicerie sociale et solidaire 04- Préserver l'animation commerciale et les relations sociales dans les bourgs et villages : tournées itinérantes de commerces de bouche 05- Réhabiliter et adapter le site communautaire situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS

	06- Positionner le Centre Social de la Plaine Dijonnaise à la fois comme un outil fédérateur d'actions d'animations et de lien social et comme une structure de soutien d'actions portées par les communes 07- Promouvoir et développer la présence du Centre Social de la Plaine Dijonnaise dans la vie locale du territoire 08- Développer et déployer sur le territoire la France services intercommunale ouverte début 2022 09- Engager la réflexion quant au devenir de la compétence Action sociale pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions avec les partenaires (CAF, Département...)
--	--

CHAPITRE 2 | UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

1. Un patrimoine culturel préservé, une identité retrouvée	01- Préserver et valoriser le patrimoine culturel dans toute sa diversité : antiphonaire de 1631, Bible de 1701, Tableau de Rubens... 02- Inventorier les sites exceptionnels du territoire, commune par commune (plateforme spécifique, diffusion sur le site de la Communauté et des communes, édition <i>print</i> dans les mairies, application dédiée...) 03- Capitaliser sur des événements existants, en y associant tout le territoire pour leur conférer un plus grand rayonnement 04- Déployer des événements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie 05- Créer des lieux et des équipements à vocation touristique 06- Soutenir le développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique 07- Relier peu à peu les 22 communes membres - notamment par les chemins doux - dans des itinéraires de découverte touristique, éventuellement thématiques (découverte de la nature, arboretum de TART-LE-HAUT, art pictural, gastronomie...) et guidées (présentiel ou virtuel via application dédiée) 08- Diffuser des informations à propos de la ressource en eau et, notamment, mettre en valeur les rivières et les gravières du territoire 09- Déployer le programme du canal de Bourgogne, en lien avec les collectivités responsables : aménagement des berges, créations de zones d'activités physiques et/ou sportives, création d'espaces de détente et de restauration, rénovation des maisons fluviales éclusières... 10- Faire de la culture un vecteur essentiel de la transition écologique, en diffusant les bonnes comme les mauvaises pratiques et en sensibilisant aux changements écologiques lors des services à la population 11- Organiser des temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés, pour mettre en valeur le patrimoine et la tradition agricole 12- S'associer par des actions locales aux événements nationaux type Journées du Patrimoine, Nuit des Musées, Journées européennes des métiers d'art 13- Promouvoir une synergie touristique avec les territoires voisins, avec les offices de tourisme voisins, éclusières... 14- Valoriser le canal de Bourgogne et ses abords, en créant une Charte Fluviale, en partenariat avec les Voies navigables de France (VNF)
---	--

2. Un environnement préservé où il fait « bien vivre » !

01- Éduquer au changement par des actions de sensibilisation, des invitations à des conférences, des chantiers participatifs, à l'environnement auprès des différents publics (scolaires, familles, chasseurs/pêcheurs, agriculteurs...) et aux différentes possibilités techniques (matériaux bio-sourcés...)
02- Recréer du lien (par la consommation ou la découverte) entre les citoyens et les agriculteurs
03- Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique (par le stockage de carbone, l'agro-écologie, l'essor de la biodiversité etc...) et développer les compléments de revenus pour les exploitants agricoles (bois-énergie)
04- Développer un Plan Alimentaire Territorial et promouvoir une production diversifiée en circuit court (cuisine centrale, légumerie...)
05- Conduire des actions d'éveil et de sensibilisation au travail des agriculteurs et éleveurs locaux à travers un réseau de fermes volontaires
06- Inviter des experts des enjeux environnementaux sur le territoire
07- Promouvoir un territoire plus économe et frugal par l'exemplarité et une gestion différenciée des espaces publics (maîtrise énergétique et changement de mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux, rénovation et extinction nocturne de l'éclairage public, flotte hybride, zéro phyto, redistribution des denrées alimentaires non entamées, sécurisation de l'espace public...)
08- Mise en action du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en déployant notamment les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, tant pour le privé que le public
09- Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les rénovations
10- Favoriser la permaculture, dans l'espace privé et public (jardin communautaire, verger de sauvegarde, semences reproductibles, des espaces dédiés à l'aquaponie pour les habitants...)
11- Encourager la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics et des surfaces artificialisées
12- Lutter contre la pollution par la promotion des mobilités alternatives en général (train, véhicules électriques...) et le développement des chemins doux
13- Redonner à la biodiversité sa place sur le territoire et inscrire la nature au sein du territoire, notamment par la restauration des trames vertes et bleues, la sanctuarisation, tant pour les habitants que pour la vie sauvage
14- Promouvoir un aménagement durable du territoire, basé sur l'équilibre entre les besoins humains et la biodiversité, et inciter à l'installation domestiques d'énergie renouvelable, notamment à travers les panneaux solaires thermiques, offrant un rendement et une utilisation de matériaux de pointe réduite
15- Favoriser la transformation des déchets ménagers en ressources (bio-déchets, seconde vie des objets, compost) et promouvoir des pratiques responsables (zéro-déchet, éco-exemplarité des acteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire)
16- Créer un réseau de guide-composteur
17- Favoriser une éducation au « manger bien » et « manger bio », en lien avec la ferme du Lycée agricole de QUETIGNY à TART-LE-BAS et avec le monde associatif
18- Dresser un Atlas de la biodiversité intercommunale
19- Réflexion sur la fermeture des cycles naturels

3. Une économie locale tournée vers le capital humain

20- Développer des parcs photovoltaïques sur les milieux aquatiques en déshérence (250 hectares de sablières) et, de façon générale, sur les emprises foncières à reconverter (2 ^{ème} vie)
21- Sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques les particuliers et les entreprises
22- Réfléchir à la réalisation de consignes (bouteilles) sur le territoire
23- Valoriser les espaces et l'aménagement du territoire au bénéfice des modes de vie ruraux, lutter contre l'artificialisation des sols et maîtriser l'étalement urbain (Loi Élan, art. 38 et loi Climat et Résilience portant l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050).
01- Dresser un inventaire des artisans et entreprises du territoire et favoriser le maillage entre les structures volontaires, afin d'encourager et de promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, notamment des jeunes et des publics de l'insertion (accessibilité aux stages et aux offres d'emploi du territoire, organisation d'événements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi)
02- Identifier les besoins des entreprises et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques
03- Nourrir et accompagner l'émergence d'une économie sociale et solidaire locale, vertueuse sur le plan de la RSE
04- Créer des espaces de co-working pour répondre au besoin des mono-entreprises en croissance et pour encourager le télétravail
05- Asseoir les partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation en favorisant le partage de données et coconstruisant, le cas échéant, des événements communs
06- Maintenir et conforter l'offre d'accueil de proximité afin d'informer, accompagner et orienter les publics dans leurs démarches professionnelles, tout en proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés
07- Soutenir l'emploi en direction des jeunes, en s'appuyant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique, en créant, par exemple, un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'insertion pour permettre à chacun de trouver sa place
08- Aider au développement du commerce de proximité dans les centre bourgs
09- Améliorer la couverture numérique en complément de l'action départementale (déploiement progressif de la fibre optique programmée de 2019 à 2022)
10- Renforcer l'offre en foncier économique : création de la ZAE des Cent Journaux, à GENLIS, extension des ZAE existantes, réhabilitation de friches industrielles
11- Définir les types d'activités économiques susceptibles d'être accueillis sur le territoire
12- Encourager et soutenir la création d'un club des entrepreneurs et artisans locaux pour échanger, mutualiser certaines ressources et/ou favoriser des synergies
13- Contribuer au développement des savoir-faire locaux
14- Soutenir le déploiement d'une offre hôtelière quasi inexistante à ce jour, à l'Est de la Métropole dijonnaise et de lieux de restauration de qualité

4. Des déplacements fluides, une mobilité durable

- 01- Repenser les intermodalités avec les partenaires (Dijon Métropole, territoires voisins, Région, SNCF...), dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), en y intégrant son propre Plan de Mobilité
- 02- Promouvoir le covoiturage, avec les entreprises, en utilisant les gares SNCF/ tram ou vers DIJON la création d'aires dédiées aux abords des gares SNCF et tram
- 03- Aménagement des gares en espace multimodal, avec, par exemple, des stationnements pour vélos
- 04- Aménager, avec la Gendarmerie, des aires de covoiturage
- 05- Poursuivre la structuration du réseau des chemins doux (trame verte)
- 06- Rendre accueillant le territoire pour des mobilités douces (voiries, atelier de réparation et de revente et valorisation des vélos d'occasion)
- 07- Contribuer à lever les freins liés à la mobilité des publics les plus fragiles
- 08- Faciliter l'accès au réseau DIVIA par convention avec la Métropole dijonnaise
- 09- Œuvrer avec la Région à une meilleure desserte ferroviaire, notamment aux pôles économiques du territoire
- 10- Penser, à terme, un aménagement du territoire limitant les besoins en mobilité
- 11- Impulser le covoiturage à usage privé, pour les trajets domicile-travail notamment, professionnels (salariés des zones d'activités) et solidaire (jeunes sans permis, seniors, personnes handicapées...) via une plateforme intercommunale
- 12- Assurer un service d'autopartage entre particuliers (mise à disposition de véhicules électriques de type Zoé...)

5. La recherche de l'efficiace publique dans le cadre d'une gouvernance partagée

- 01- Valoriser l'image, la notoriété et les missions de la Communauté de Communes, au sein et à l'extérieur du territoire intercommunal
- 02- Affermir le lien entre l'EPCI et les communes membres dans le respect de leur diversité et sans hégémonie
- 03- Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques entre les communes (entretien des infrastructures, espaces verts, parc informatique, prêt de salles et de matériel...)
- 04- Développer les actions de démocratie participative et de participation citoyenne
- 05- Multiplier le dialogue et les partenariats avec les communautés voisines pour optimiser les politiques publiques de chacune et réaliser des actions de développement local partagées
- 06- Développer un travail partenarial avec les autres institutions départementales, régionales et nationales
- 07- Réorganiser les services communautaires et leur fonctionnement en fonction du Projet de territoire
- 08- Inscrire le territoire dans des programmes régionaux ou nationaux (Territoire à énergie positive, Territoire zéro déchet...)

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

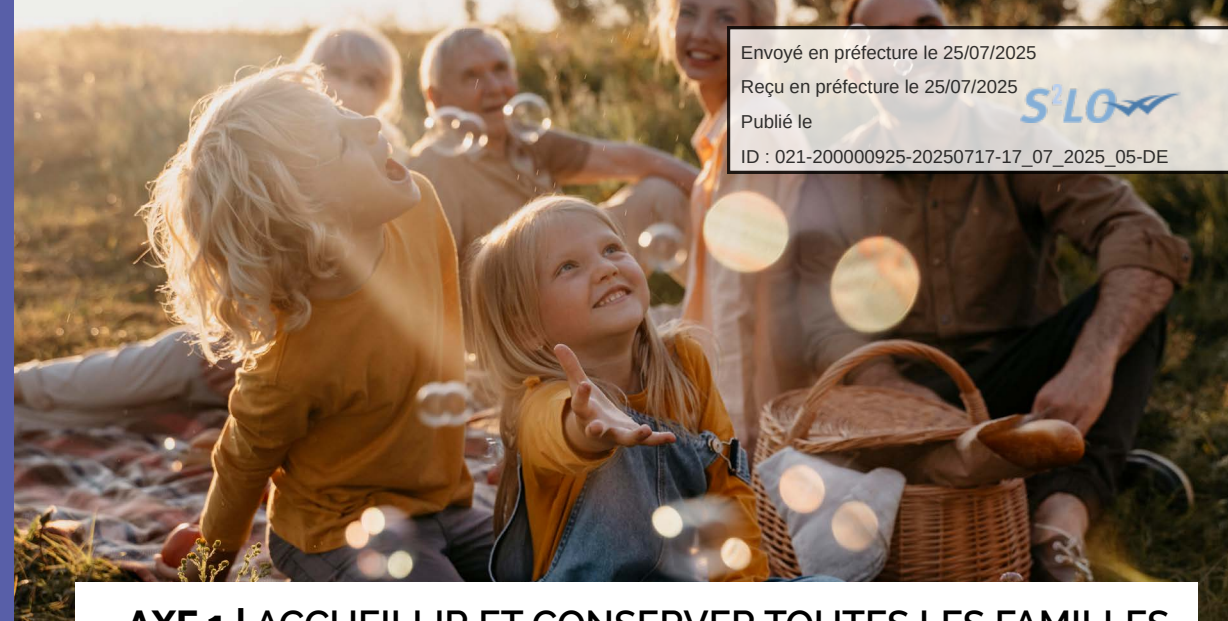


Photo : Champs de colza, Plaine Dijonnaise

2.

Un territoire
porteur de

valeurs



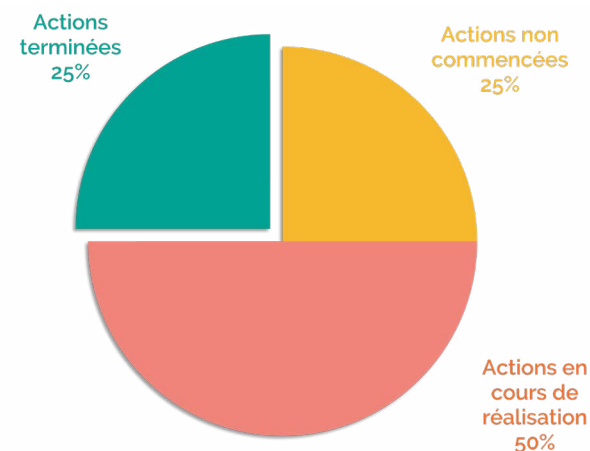
Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

AXE 1 | ACCUEILLIR ET CONSERVER TOUTES LES FAMILLES

Vue d'ensemble |

Face à un solde migratoire négatif, la Communauté de Communes a entrepris, depuis 2020, des actions concrètes pour rendre le territoire plus attrayant pour les familles avec enfants. Ce premier axe stratégique traduit une volonté de **dynamiser la vie locale** et de **créer un environnement attractif et propice à l'épanouissement des jeunes générations**.

Dans ce cadre, seize actions ont été identifiées pour structurer les efforts et garantir des résultats concrets. Parmi celles-ci, **douze actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre**, certaines étant déjà achevées et d'autres en cours de réalisation. Ces initiatives portent sur des domaines variés, tels que l'amélioration des infrastructures éducatives, le développement de services de proximité ou encore la mise en place d'espaces dédiés à la convivialité et au bien-être.



Grâce à ces projets, la Communauté de Communes confirme son engagement à bâtir un territoire où les familles peuvent **s'installer, grandir et prospérer**.

Action 02 |



Mettre en place un guichet unique CCPD pour accueillir, orienter et conseiller les familles (action, modalités d'inscription, actualités)

La mise en place d'un guichet unique se présente comme une initiative phare pour améliorer l'accueil, l'orientation et le conseil des familles au titre de la Petite Enfance.

Ce guichet unique, conçu pour être un **point centralisé d'information et de services**, offre aux familles un **accès simplifié et efficace aux diverses actions et programmes disponibles**. Il s'agit d'un espace où les parents peuvent obtenir des conseils personnalisés sur les modalités d'accueil, être informés des dernières actualités et initiatives en matière de Petite Enfance, et recevoir un soutien adapté à leurs besoins spécifiques.

En centralisant ces services, le guichet unique vise à **faciliter l'expérience des familles**, en réduisant les démarches administratives complexes et en assurant une communication claire et directe. Ainsi, cette initiative contribue à **renforcer le lien entre les familles et les services de la Petite Enfance**, tout en promouvant un environnement accueillant et inclusif pour tous.

Action 03 |



Conforter l'offre Petite Enfance pour davantage de choix, de complémentarité entre le mode de garde individuel (Assistants Maternels) et collectif (multiaccueil) en priorisant le sens de déplacement pendulaire des familles, en créant notamment un troisième multiaccueil

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des engagements de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui vise à répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants tout en facilitant la conciliation vie professionnelle et personnelle.

La CCPD s'implique activement depuis plusieurs années pour enrichir l'offre de garde d'enfants et répondre aux besoins diversifiés des familles. En favorisant des modes de garde individuels et collectifs adaptés aux trajets quotidiens des parents, la CCPD s'assure de proposer un système de garde complet et accessible, alliant souplesse et proximité.

Pour encourager la diversité de l'offre, la CCPD, en tant qu'**Autorité Organisatrice (AO)** de l'accueil de jeunes enfants, soutient systématiquement les porteurs de projets de micro-crèches privées et les initiatives de **Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**, ce qui contribue à une meilleure répartition géographique des solutions d'accueil. Cette démarche permet non seulement d'élargir le choix pour les familles, mais aussi d'assurer une complémentarité entre les modes de garde individuels et collectifs, répondant ainsi aux différentes situations des familles sur le territoire.

La Communauté de Communes a également signé un **contrat de réservation de berceaux** avec la micro-crèche d'AISEREY en partenariat avec la CAF21. Ce partenariat, grâce à la **Prestation de Service Unique (PSU)**, offre une tarification sociale avantageuse aux familles, y compris les plus modestes, au même titre que les deux autres multiaccueils du territoire. La Plaine Dijonnaise s'engage financièrement à hauteur de **47 000€ par an** pour ce dispositif, réaffirmant son engagement en faveur d'un accès équitable aux services de la petite enfance.

Aujourd'hui, le territoire offre **50 places en accueil collectif réparties dans 3 structures de qualité** et la CCPD travaille à augmenter encore cette capacité. Une extension de 10 places est prévue à GENLIS, pour atteindre 30 places au total.

Chiffres clés |

72 000 euros ont été investis en 2024 pour les MAPE de la part de la CCPD

47 000 euros ont également été investis en 2024 pour conforter l'offre Petite Enfance

50 places en accueil collectif ont été ouvertes pour répondre aux besoins en garde des parents

2 espaces multiaccueils Petite Enfance et 1 micro-crèche à AISEREY accueillent les petits de 0 à 3 ans

Action 04 |



Accompagner la professionnalisation des Assistants Maternels (AM) et les orienter vers l'accueil occasionnel

Le **Relais Petite Enfance (RPE)** de la Plaine Dijonnaise s'engage dans le soutien et la professionnalisation des Assistants Maternels (AM). Cet accompagnement passe par une incitation continue à suivre des formations complémentaires, que le RPE organise directement ou relaie en fonction des opportunités offertes par les organismes de formation.

Chaque nouvel Assistant Maternel est accueilli par le RPE, sur orientation de la **Protection Maternelle Infantile (PMI)** du **Département de la Côte-d'Or (CD21)**, afin de lui présenter les missions du service. Ce premier contact souligne les axes essentiels du RPE : écoute, accompagnement et soutien, pour permettre aux professionnels de s'épanouir dans leur métier. Le RPE organise également des **séances d'analyse de la pratique professionnelle**, animées par un intervenant spécialisé. Ces séances constituent un espace précieux de partage, permettant aux Assistants Maternels d'affiner leurs compétences, de renforcer la qualité de leur accueil tout en veillant à leur santé mentale.

Pour encourager l'accueil individuel occasionnel, la PMI du Département de la Côte-d'Or (CD21) a récemment modifié les conditions d'agrément, autorisant les Assistants Maternels à accueillir un ou deux enfants supplémentaires sous conditions spécifiques.

En lien avec cette directive, le RPE accompagne les Assistants Maternels dans leurs démarches de dérogation, et a mis en place un suivi des professionnels volontaires pour cet accueil occasionnel. Ce dispositif facilite ainsi la mise en relation entre les familles à la recherche de solutions flexibles et les Assistants Maternels engagés dans une offre d'accueil adaptée.

Chiffres clés |

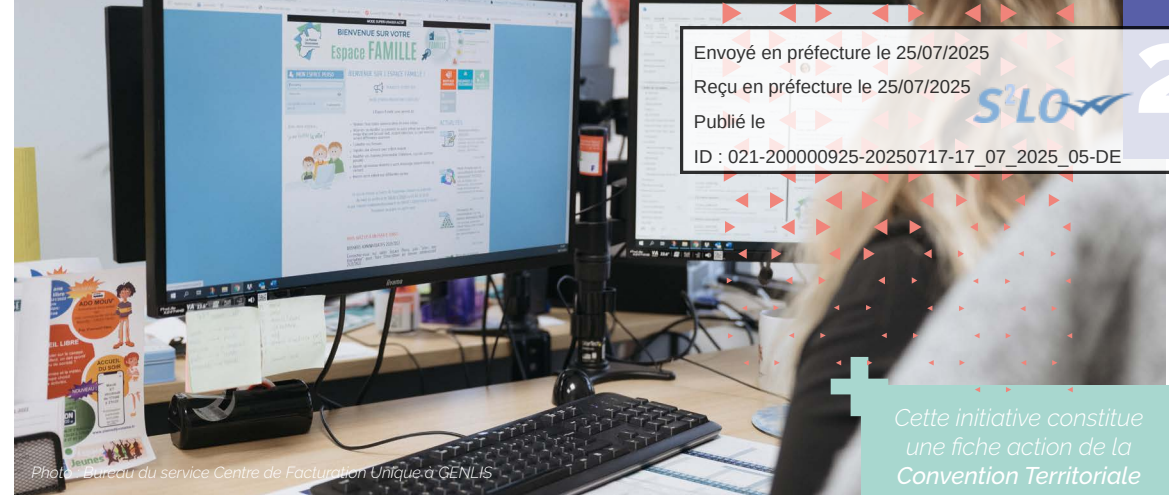
12 formations

organisées depuis 2020 profitant à 54 Assistants Maternels

36 séances

d'Analyse de la Pratique Professionnelle profitant à 21 Assistants Maternels

Photo : Site communautaire du 12 rue de Franche-Comté à GENLIS



Cette initiative constitue une fiche action de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Action 05 |



Développer et/ou adapter une offre d'accueil des enfants, aux amplitudes horaires et modalités d'accueil liées aux nouveaux modes de vie (activité du ou des parents, temps partiels ...), tout en élaborant des projets d'accueil tenant compte des rythmes imposés aux enfants et en sensibilisant les parents par des rencontres avec des spécialistes

Sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, où la majorité des parents travaillent dans l'agglomération dijonnaise, la demande en matière de garde d'enfants avec des horaires élargis est forte. En réponse à ce besoin, les **Maisons d'Assistants Maternels** et les **Multiaccueils Petite Enfance** du territoire ont ajusté leurs plages horaires pour mieux s'adapter aux besoins des familles, en cohérence avec les horaires des accueils de loisirs. Ces adaptations leur permettent de bénéficier d'une flexibilité essentielle.

Afin de garantir la qualité de l'accueil, une attention particulière est donnée aux rythmes et aux besoins des enfants. Dans cet esprit, le **Relais Petite Enfance (RPE)** joue un rôle essentiel en accompagnant les familles dans leur recherche de solutions de garde adaptées, tout en mettant l'accent sur l'importance du respect des rythmes de l'enfant pour leur bien-être. Le RPE a donc dressé un recensement des Assistants Maternels proposant des horaires adaptés, facilitant ainsi la mise en relation entre les parents et les professionnels, pour prendre en compte les contraintes professionnelles des familles.

Pour informer les familles sur ces questions, **deux conférences dédiées aux rythmes de l'enfant ont été organisées en 2023 et 2024**, abordant des sujets essentiels comme les pleurs, le sommeil, l'alimentation et l'impact des transports. En complément, des ateliers de sophrologie ludiques ont été proposés par le RPE, dans le but de faire découvrir aux enfants des outils pour s'apaiser face aux rythmes quotidiens parfois intenses et aux transitions auxquels ils peuvent être confrontés.

Action 06 |



Répondre aux besoins en termes de qualité et/ou de capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire (restaurants, loisirs) sur l'ensemble du territoire par la création de nouvelles structures les plus écoresponsables possibles ou la mutualisation de locaux communaux existants ; cela en conduisant les rénovations nécessaires en collaboration avec les communes

Afin de répondre aux attentes des familles et de garantir un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, des travaux de rénovation et d'amélioration ont été initiés dans plusieurs structures du territoire entre 2023 et 2024. Trois des dix-sept accueils de loisirs du territoire, situés à GENLIS (Paul Bert et Jules Ferry) et LONGCHAMP (Le Presbytère), ont fait l'objet de travaux visant à améliorer le confort, la sécurité et la qualité de l'environnement pour les enfants. Ainsi, la réfection de la cuisine et des sanitaires de Jules Ferry a été réalisée à l'été 2024 pour un coût total de **plus de 70 000€ TTC**. La réfection de la partie four et lave-vaisselle de la Salle des fêtes de TART a été réalisée en novembre 2024 pour un coût de **8 500€ TTC**. La CCPD assure des équipements toujours plus adaptés et à ses agents permettant d'accueillir chaque midi plus de **1 600 repas pour les enfants du territoire**.

Pour améliorer le confort thermique, la climatisation a été installée dans les espaces d'accueil de l'établissement du 12 rue de Franche-Comté à GENLIS, une mesure particulièrement importante dans un contexte de hausse des températures estivales pour un coût de **1 500€**. Par ailleurs, un cofinancement de l'isolation acoustique a été réalisé à l'accueil de loisirs de TART. Cela permet de créer un environnement plus agréable pour les enfants et les équipes encadrantes et propice aux activités d'apprentissage et de socialisation des enfants.

Dans le cadre du Projet de territoire, cette action vise également à favoriser l'écoresponsabilité des infrastructures. Les normes actuelles en matière de développement durable et de respect de l'environnement sont prises en compte dès que possible, avec l'objectif de **limiter l'empreinte écologique des bâtiments utilisés pour l'accueil des enfants**. Le choix des matériaux, l'optimisation de l'isolation thermique, et le recours aux équipements basse consommation sont des priorités intégrées dans chaque phase de travaux.

120 000 euros

investis par la Communauté de Communes dans les travaux pendant la période estivale de 2024

Action 07 |



Amplifier l'offre (d'activités, de loisirs...) en direction des adolescents, notamment au sein du Collège de GENLIS, mais dans les autres communes, en lien avec la politique jeunesse

Des efforts significatifs ont été déployés pour enrichir l'expérience des jeunes sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Au Collège de GENLIS, des animations sont organisées durant le temps méridien, offrant aux élèves des opportunités de détente et d'engagement créatif. De plus, une présence hebdomadaire pendant les récréations est assurée, permettant aux adolescents et aux adolescentes de participer à des activités stimulantes et enrichissantes.

Parallèlement, l'action **ADO MOUV'** se poursuit dans certaines communes, proposant des actions itinérantes qui favorisent l'accès aux loisirs et à la culture. Un moment fort de ces initiatives a été la création d'un événement festif dédié à la jeunesse, Festi' Jeunes à GENLIS, dont la seconde édition a eu lieu en 2024. Cette manifestation a rassemblé près de **200 participants en 2024**, et presque **160 jeunes en 2025**. Les efforts concertés des jeunes et des animateurs montrent une détermination à offrir aux adolescents des espaces et des moments de partage, de créativité et de développement personnel.

10 000 euros

ont été dépensé pour l'édition 2025, dont la moitié prise en charge par Bourse Jeunes de la CAF

Action 08 |



Accompagner les familles monoparentales sur le territoire

Au 31 décembre 2023, sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, la proportion des familles monoparentales représentait **5% des enfants de 0 à 3 ans, contre 25% des familles avec adolescents**. En tenant compte de ces paramètres, le Relais Petite Enfance accompagne ces familles dans leur recherche de solutions de mode de garde, en les orientant si nécessaire vers d'autres services : RPE, Centre Social, Département de la Côte-d'Or. En outre, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise envisage d'obtenir le **label à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** pour soutenir activement les parents en recherche d'emploi. Ce label permettra de lever certains freins à l'accès au marché du travail, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales, leur offrant ainsi un soutien renforcé.

Action 09 |



Offrir, via l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, des actions sociales et du soutien scolaire pour les voyageurs

Dans le cadre de notre engagement à offrir des actions sociales et un soutien scolaire aux gens du voyage, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à GENLIS est dotée de **16 places, organisées en 8 emplacements de 2 places chacun**. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire comprenant un lavabo, une douche et des toilettes, avec un bloc sanitaire spécialement accessible aux personnes en situation de handicap. De plus, chaque emplacement est pourvu d'un accès aisé à l'eau potable et à l'électricité en télégestion, permettant ainsi une individualisation des consommations. En parallèle, L'HACIENDA, gestionnaire de l'aire, œuvre au quotidien pour **accompagner les voyageurs en fonction de leur situation personnelle et faire le lien entre leurs besoins et l'offre de service disponible sur le territoire**, notamment au niveau de l'accompagnement social.

Afin de renforcer les services offerts, **une salle de réunion en containers maritimes recyclés** sera prochainement mise en service à côté de l'aire, facilitant ainsi l'accueil du public par les services de la Communauté de Communes. Cette infrastructure témoigne de notre engagement à fournir des conditions d'accueil dignes et adaptées aux besoins des gens du voyage.

65% des enfants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sont scolarisés.

Action 11 |



Déployer un encadrement de qualité pour l'accueil de personnes en situation de handicap(s) (enfants et adultes)

Constatant que sur les 17 accueils de loisirs le nombre d'enfants rencontrant des difficultés augmentait et que les équipes d'animation manquaient de préparation pour gérer ces situations, la CCPD a pris l'initiative, unique en son genre, de former un animateur sur une période de trois ans pour devenir **éducateur spécialisé**. Cette démarche vise à renforcer le soutien aux professionnels et aux familles, tout en garantissant un accueil de qualité pour ces enfants.

En outre, cet éducateur spécialisé intervient également auprès des adultes en situation de handicap. Ces adultes sont accueillis dans des ateliers spécifiques au Centre Social, permettant ainsi un accompagnement adapté à leurs besoins : **les ateliers les P'tits Jeux-dits** sont dédiés aux adultes en situation de handicap et proposent des activités manuelles et sorties en demi-journée. Cette initiative souligne l'engagement de la Communauté de Communes à offrir un environnement inclusif et bienveillant pour tous ses habitants.



La Communauté de Communes a financé **3 ans de formation en éducation spécialisée** à un animateur

Action 12 |



Garantir l'accessibilité sociale et la mixité des publics par des animations dédiées (scolaires, seniors, initiation de publics spécifiques)

Cette initiative s'inscrit dans une démarche visant à soutenir les parents en recherche d'emploi, en particulier les familles monoparentales qui rencontrent souvent des obstacles.

L'obtention du **label AVIP, qui permet de bloquer des places en crèche pour les personnes en insertion professionnelle**, permettra de lever plusieurs freins à l'accès au marché du travail, en offrant des solutions adaptées et personnalisées aux besoins des familles. Ce projet ambitieux s'intègre dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, qui constitue une feuille de route essentielle pour le développement socio-économique du territoire. L'objectif primordial est de maintenir et d'attirer les familles au sein des communes de la Plaine Dijonnaise, en leur garantissant un environnement favorable qui conjugue à la fois opportunités professionnelles et qualité de vie. Pour ce faire, la CCPD s'engage à mettre en place un ensemble de services et d'infrastructures visant à faciliter le quotidien des familles, tels que des services de garde d'enfants adaptés, des formations professionnelles ciblées et des partenariats avec les entreprises locales.

On peut également citer le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : ce dispositif offre une ouverture culturelle en créant un partenariat entre l'école, la famille et la Communauté de Communes pour lever les freins rencontrés dans le monde scolaire.

Action 13 |

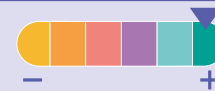


Inscrire la transition écologique dans les projets pédagogiques et sociaux des services à la population

Dans le cadre du **Projet Éducatif Du Territoire (PEDT)**, un des axes majeurs est d'inscrire la transition écologique au cœur des initiatives pédagogiques et sociales des services dédiés à la population. En ce sens, au sein du Centre Social de la Plaine Dijonnaise, le **Jardin des Mille feuilles** se distingue comme un espace innovant, où la prévention et l'éducation à l'environnement sont encouragées par le biais d'**ateliers pratiques**. Ces ateliers sont conçus pour sensibiliser les jeunes et leurs familles aux enjeux environnementaux tout en leur inculquant des pratiques durables à intégrer dans leur quotidien. La Communauté de Communes s'engage ainsi à **promouvoir des comportements écoresponsables**, en transformant chaque interaction en une opportunité d'apprentissage et de sensibilisation, contribuant ainsi à un avenir plus vert et durable pour la communauté.

Cette ligne s'inscrit comme fiche d'action dans la **Convention Territoriale Globale (CTG)** : en 2025, **140 agents vont être formés à la Fresque du Climat** dans le but de leur faire prendre conscience des difficultés liées au changement climatique aujourd'hui dans le monde.

Action 14 |



Harmoniser la tarification des services proposés en visant des tarifs inclusifs (taux d'effort...)

Le Communauté de Communes met en place une tarification adaptée pour des solutions de garde d'enfants afin de rendre les loisirs accessibles à tous. Ce dispositif inclut un **taux d'effort basé sur le coefficient CAF**, appliqué également aux activités destinées à la Petite Enfance, l'enfance et à la jeunesse, y compris pour les séjours.

Cette approche permet de calculer les tarifs en fonction des ressources des familles, assurant ainsi une équité dans l'accès aux services. Les actions menées sur le territoire de la Plaine Dijonnaise respectent cette **politique tarifaire accessible à tous**, même lorsqu'il s'agit d'un tarif unique.

Ce système de tarification flexible, qui s'étend de la petite enfance à la jeunesse, en passant par les séjours et les autres activités du Centre Social, vise à **soutenir les familles et à favoriser l'inclusion sociale**, tout en tenant compte des capacités financières de chacun.



Photo : Kermesse de fin d'année au périscolaire de FAUVERNEY, été 2025

Actions à mettre en place

- Action 01 | Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat pour mieux diversifier l'offre de logement dans le cadre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme adaptées à tous les segments de la population et respectueuses de l'environnement et favoriser l'offre locative (sociale ou non) dans le parc privé et public
- Action 10 | Coordonner globalement l'Action sociale et permettre une communication entre les partenaires, les familles et la Collectivité
- Action 15 | Encourager la mise en relation de jeunes retraités avec les familles pour « l'après-école » des enfants et/ou des collégiens (chemin du retour, aide aux devoirs, accompagnement aux loisirs...)
- Action 16 | Offrir une seconde vie et préserver certains éléments emblématiques du patrimoine local en les reconvertissant, selon leurs profils, en des lieux utiles pour la transition écologique et la cohésion sociale



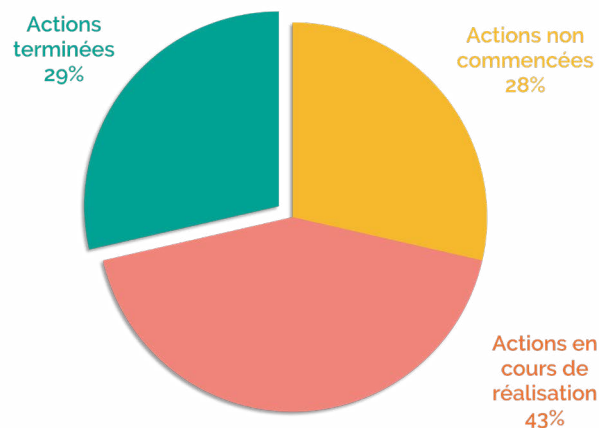


AXE 2 | ACCOMPAGNER ET ENTOURER LES SÉNIORS

Vue d'ensemble |

Sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, **la part des habitants âgés de 60 ans ou plus représente un cinquième de la population**, ce qui reste inférieur aux indicateurs des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins. Toutefois, si cette part reste faible, elle augmente au fil des années et **témoigne du vieillissement de la population**. Ce phénomène démographique, commun à de nombreuses régions rurales et semi-urbaines, entraîne une augmentation notable du nombre de personnes âgées vivant sur le territoire, avec des besoins spécifiques en termes de services, de mobilité et de vie sociale.

Consciente des enjeux que représente cette évolution, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est engagée dans une démarche proactive pour répondre aux attentes de ses seniors. En adoptant une approche basée sur trois piliers essentiels — **mobilité, proximité et accompagnement** — elle aspire à faire de son territoire un espace favorable au « bien vieillir ».



Cet engagement se traduit par la mise en place d'un programme ambitieux comportant **sept actions clés**. À ce jour, cinq actions sont déjà en cours ou réalisées. Ces initiatives reflètent une volonté de **renforcer les infrastructures** existantes, de **développer des services adaptés** et de **promouvoir une solidarité intergénérationnelle**, en collaboration avec les acteurs locaux.

Action 01 |



Faciliter la rénovation et l'aménagement des logements favorisant le maintien à domicile sous le double impératif de la maîtrise énergétique et de l'accessibilité

Entre 2023 et 2024, la mise en place d'un **Espace Conseil France Rénov' (ECFR)** à GENLIS a marqué une étape importante pour faciliter la rénovation et l'aménagement des logements, favorisant le maintien à domicile tout en respectant les impératifs de maîtrise énergétique et d'accessibilité.

Situé au 12 rue Franche-Comté, ce guichet annexe de France services a offert une permanence mensuelle, animée par un représentant de l'association **Bourgogne Énergie Renouvelable (BER)** de DIJON. Ce dispositif a été rendu possible grâce à une convention qui s'est achevée en décembre 2024. Durant ces deux années, 20 personnes ont bénéficié de cet accompagnement. Financé par des subventions de l'État, ce dispositif a vu ses financements s'arrêter en 2025, incitant la CCPD à rechercher de nouvelles sources de financement pour maintenir ce service essentiel.

France Rénov' est un programme national qui vise à **guider les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique**, en leur offrant des conseils personnalisés et en facilitant l'accès aux aides financières disponibles. Aujourd'hui, l'État a rassemblé les EPCI et la Région pour envisager la création de nouvelles structures afin de continuer à orienter efficacement les particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique.



20 personnes
ont été accompagnées par France Rénov' depuis 2023

Action 02 |



Assurer un service intercommunal facilitant le quotidien à domicile et assurant une veille (portage de repas, télé-suivi...)

Pour répondre aux besoins des seniors et prévenir l'isolement, la CCPD a déployé depuis deux ans la **plateforme Plain'Écoute**. Cette initiative joue un rôle central dans l'accompagnement social des personnes âgées en offrant **un service de standard téléphonique hebdomadaire**, animé par des bénévoles du territoire, formés pour offrir une écoute bienveillante et attentive aux besoins des seniors. Chaque semaine, ce contact permet non seulement de veiller au bien-être des personnes âgées isolées, mais aussi d'assurer un soutien régulier qui les aide à rester connectées à leur environnement.

6 bénévoles et 5 personnes accompagnées en 2024

En complément de ce suivi téléphonique, des moments de rencontre et d'échange sont organisés pour les seniors. Ces événements leur permettent de **sortir de l'isolement et d'accéder à des activités**, renforçant leur intégration et leur sentiment d'appartenance au territoire. Les bénévoles de Plain'Écoute se mobilisent activement pour faciliter la participation des seniors à ces moments conviviaux, allant même jusqu'à coordonner leur transport si nécessaire. Ce service intercommunal de veille et de soutien constitue une part intégrante du Projet de territoire en matière de solidarité. Plain'Écoute améliore la qualité de vie des seniors, soutient leur maintien à domicile, et renforce leur inclusion sociale, tout en valorisant l'engagement des bénévoles dans la vie locale.

À travers ces actions alignées avec le Projet de Territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage à accompagner ses seniors en créant un cadre de vie bienveillant et inclusif, où chaque habitant trouve des services adaptés et une écoute attentive.



Photo : Rencontre intergénérationnelle, EPHAD de GENLIS, hiver 2025



Photo : Journée seniors au Centre Social de la Plaine Dijonnaise à GENLIS, printemps 2025

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

6 520 participations aux ateliers permanents, aux animations trimestrielles et aux sorties du Centre Social de la Plaine Dijonnaise, en tout en 2024.

Action 03 |



Coordonner l'animation dédiée aux personnes âgées

Le **Centre Social de la Plaine Dijonnaise** joue un rôle clé dans l'accompagnement des seniors, en structurant une offre de services visant à répondre aux besoins de cette population croissante. Cette mission s'inscrit dans une vision globale qui met l'accent sur le bien-être, la santé et le lien social pour favoriser un vieillissement actif et inclusif.

Depuis plusieurs années, le Centre Social mène une veille continue sur le vieillissement de la population, ce qui permet une analyse des besoins actualisée et une adaptation permanente des actions pour répondre aux attentes des seniors. Pour cela, des ateliers d'**Activités Physiques Adaptées (APA)** sont proposés pour soutenir l'autonomie, ou encore de la marche ou de la pétanque qui encouragent le maintien des capacités motrices, essentielles pour un quotidien actif. Ces ateliers sont itinérants ce qui permet d'intervenir dans l'ensemble des communes.

Dans une démarche plus globale de sensibilisation au bien-être et à la santé, une **journée dédiée aux seniors** est organisée une fois par an. Elle offre des conseils pratiques et des informations sur l'importance de la qualité de vie. Cette approche proactive répond aux objectifs du Projet de territoire en favorisant un environnement de vie serein et propice à l'épanouissement des seniors.

Pour renforcer le lien social et rompre l'isolement, **les équipes du Centre Social organisent également des loisirs partagés**, ouverts aux seniors de toutes les communes. Les séjours, par exemple, sont très populaires : en 2024 le séjour seniors s'est déroulé à MIMIZAN, dans les Landes et a accueilli 50 personnes, encadrées par un agent et deux bénévoles retraités.

Action 06 |


Engager avec les partenaires (CAF, Départemental...) une réflexion pour mieux structurer et coordonner les différentes actions sociales du territoire

Le Projet de territoire ambitionne de renforcer la coopération avec divers partenaires tels que la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF21)** et le **Département de la Côte-d'Or (CD21)**, afin de structurer et coordonner efficacement les actions sociales sur le territoire. L'objectif est d'améliorer l'accès aux droits pour tous, notamment par le biais de France services. Le Centre Social de la Plaine Dijonnaise contribue activement en proposant des actions ouvertes à tous les publics, promouvant ainsi l'inclusion sociale. Un partenariat stratégique avec la **Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Séniors de Côte-d'Or (FAPA)** sera prochainement mis en place, auprès de certaines communes.

Action 07 |


Favoriser les déplacements innovants au titre de la mobilité inclusive, en s'appuyant par exemple sur le bénévolat associatif pour assurer des services de covoiturage ou d'accompagnement piéton

En collaboration avec l'**association Créativ'21**, des solutions innovantes sont proposées pour l'emploi et l'insertion. Cette plateforme, qui fonctionne comme un centre de documentation et d'information numérique, est une initiative du Département de la Côte-d'Or (CD21) pour promouvoir divers moyens de transport tels que le vélo, les transports en commun et la marche à pied.

L'objectif est de créer un territoire solidaire, où chacun peut se déplacer librement. Créativ'21 développe **le projet La Bouge'hotte**, qui a élaboré des fiches actions pour aider jeunes, séniors et personnes à faibles revenus à se déplacer. Par ailleurs, **un projet de formation aux mobilités alternatives** pour les élèves du Collège Albert Camus à GENLIS est en cours de développement, en partenariat avec les services d'insertion professionnelle et d'aménagement durable.

Actions à mettre en place

- Action 04 | Tisser un réseau de soutien pour aider les aidants naturels
- Action 05 | Développement de résidences séniors au bénéfice des séniors du territoire

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

S'LO



Photo : Journée séniors au Centre Social de la Plaine Dijonnaise à GENLIS, printemps 2025



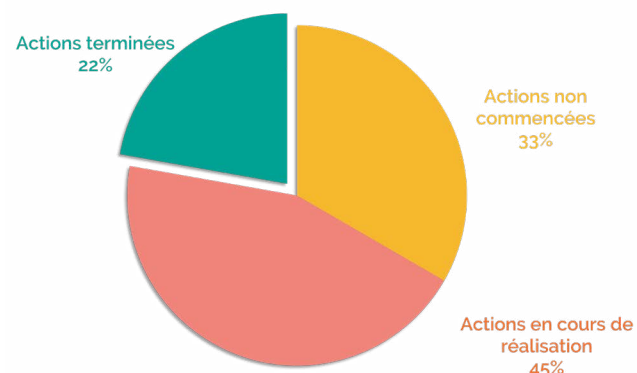
AXE 3 | ENCOURAGER L'ENVOL DES JEUNES... SUR PLACE !

Vue d'ensemble |

Le solde migratoire négatif observé sur le territoire trouve principalement son origine dans le départ des jeunes après l'obtention de leur baccalauréat, souvent attirés par les grandes agglomérations pour y poursuivre leurs études ou débuter leur carrière professionnelle. Ce phénomène reflète un défi majeur pour le territoire, qui peine à retenir cette population clé pour son dynamisme et son avenir. Afin de répondre à cette problématique, ce troisième axe s'attache à **identifier et à mettre en œuvre des solutions concrètes pour inciter les jeunes à s'engager dans des projets personnels ou professionnels** tout en trouvant les ressources nécessaires pour rester ancrés sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Dans cette optique, il est crucial de **renforcer l'attractivité locale** pour cette tranche d'âge **en soutenant des initiatives innovantes et pertinentes**, adaptées à leurs aspirations. Qu'il s'agisse de favoriser l'accès à des formations de qualité, de multiplier les opportunités d'emploi local ou de développer des activités culturelles et sociales qui répondent à leurs centres d'intérêt, chaque action vise à construire un environnement où les jeunes peuvent se projeter et s'épanouir.

À ce jour, parmi les neuf actions identifiées dans ce cadre, **deux ont été achevées avec succès et quatre autres sont en cours de réalisation**, témoignant de l'engagement actif de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans cette démarche.



Action 01 |



Soutenir les parents dans l'accompagnement et la relation avec les adolescents

La **Maison des Adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or** a mis en place des permanences destinées à offrir un espace d'échange et de dialogue pour les jeunes et leurs parents. Ces permanences visent à aborder les difficultés éventuelles rencontrées par les adolescents et à favoriser une communication ouverte entre les générations. En complément, des **soirées Ados/Parents** sont organisées au sein des **Espaces Jeunes**, permettant ainsi de renforcer le lien familial et de soutenir les parents dans leur rôle d'accompagnement. Ces initiatives sont conçues pour améliorer la relation entre les parents et les adolescents, en fournissant des ressources et un soutien adapté aux défis contemporains de l'adolescence.

Action 03 |



Développer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la jeunesse afin d'affiner les actions à conduire, au vu d'un diagnostic complémentaire

La CCPD s'est engagée dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** dans une démarche d'études sur la jeunesse afin de mieux connaître les besoins de sa population. Dans le cadre de cette démarche, un diagnostic sur les caractéristiques de la jeunesse a été réalisé par le **cabinet Compas-Tis** : la question de la jeunesse fragile est apparue comme un enjeu majeur pour la Communauté de Communes. Une première séance d'analyse partagée autour de la question des jeunes sur le territoire a eu lieu le 7 juin 2023 avec les différents partenaires concernés.

Ce premier temps de rencontre a permis de faire émerger les enjeux relatifs à ce sujet. Il a permis de déterminer des orientations de travail qui serviront de point de départ à une réflexion opérationnelle sur les pistes à développer sur le territoire autour des jeunes. Lors du Conseil Communautaire du 18 juillet 2024, la Communauté de Communes a adopté le renouvellement pour 2024-2027 du dispositif « **Prestation services jeunes** » (ou « **PS jeunes** »), dans le cadre de la CTG. Cet outil a été établi avec la CAF21 et a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des 12-25 ans. Parmi les dispositions de ce nouveau contrat, un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes semble être incontournable. Ce projet est actuellement à l'étude.

Action 04 |



Communiquer auprès de tous les jeunes autour de l'ensemble des dispositifs de soutien possibles (aide au permis de conduire, formation, etc...)

Depuis 2006, la **Mission Locale de l'arrondissement de DIJON** et la CCPD ont élaboré une **convention d'objectifs et de moyens** en juillet 2023. Cette convention définit les responsabilités de chaque partie. Tout d'abord la Mission Locale est chargée, de manière proactive et sous sa propre responsabilité, **d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la Plaine Dijonnaise**. Elle les aide à définir leur parcours professionnel en leur offrant des solutions pour l'insertion, l'emploi, la formation, et des soutiens divers comme les aides financières ou à la mobilité. De son côté, la **Communauté de Communes soutient financièrement cette mission** en fournissant un espace d'accueil aménagé et en versant une subvention annuelle, déterminée par le Conseil Communautaire lors du vote du Budget.

En parallèle, le **dispositif ADO MOUV"** se distingue en créant du lien avec les jeunes grâce à des animations itinérantes dans différentes communes. Ces animations gratuites se déroulent certains samedis et pendant les petites vacances scolaires, avec une navette gratuite pour les adhérents. Il faut noter que la Communauté de Communes travaille également sur **un projet de labellisation Information Jeunesse**, afin de garantir aux jeunes un accès complet à toutes les informations disponibles.

Action 05 |



Proposer des réponses à la problématique de la mobilité des jeunes

La mobilité représente un enjeu crucial pour l'insertion professionnelle, particulièrement dans des territoires comme la Plaine Dijonnaise, où le permis de conduire devient un véritable sésame pour l'emploi, surtout pour les jeunes. Il existe une **volonté politique d'encourager ces jeunes à se déplacer sur le territoire** pour s'insérer professionnellement, avec l'espoir qu'ils choisissent de s'établir durablement.

L'**aide au permis de conduire**, proposée par la Mission Locale, est un dispositif soutenu par la Région pour faciliter l'accès au permis jusqu'à 25 ans. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle et de promotion de la mobilité des jeunes. En Bourgogne-Franche-Comté, la Mission Locale offre une aide financière de 300 € pour le permis B, financée par la Région. Cette aide est destinée aux jeunes de 15 à 25 ans inscrits dans une auto-école de la région, engagés dans un parcours professionnel ou en recherche d'emploi. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise soutient cette initiative.

300 euros
c'est l'aide financière proposée par la Mission Locale BFC pour aider les jeunes à financer le permis B

Action 06 |



Coordonner les acteurs de la jeunesse pour amplifier l'offre en direction des adolescents du territoire

Une des actions du Projet de territoire vise à coordonner les acteurs de la jeunesse afin d'amplifier l'offre destinée aux adolescents du territoire. Cette ambition s'inscrit de fait dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, qui repose sur le principe même de construire des relations solides avec les partenaires. Cela implique l'organisation de rencontres fréquentes et l'établissement de modes de communication efficaces, dans le but de coordonner les efforts des acteurs de la jeunesse.

Une première idée concrète issue de cette initiative a été la création d'un événement festif dédié à la jeunesse : le **Festi'Jeunes**. Cette animation a déjà connu trois éditions, en 2023, 2024 et 2025, illustrant son succès et son potentiel pour rassembler les jeunes et les partenaires autour d'activités enrichissantes et divertissantes. Le Festi'Jeunes incarne l'esprit de collaboration et de dynamisme du Projet de territoire, tout en offrant aux adolescents un espace d'expression et de partage.



5 000 euros

de subvention ont été versés par la Communauté de Communes à la Mission Locale en 2024

Action 08 |



Faciliter l'accès à l'information des jeunes, y compris dans le cadre d'une France services

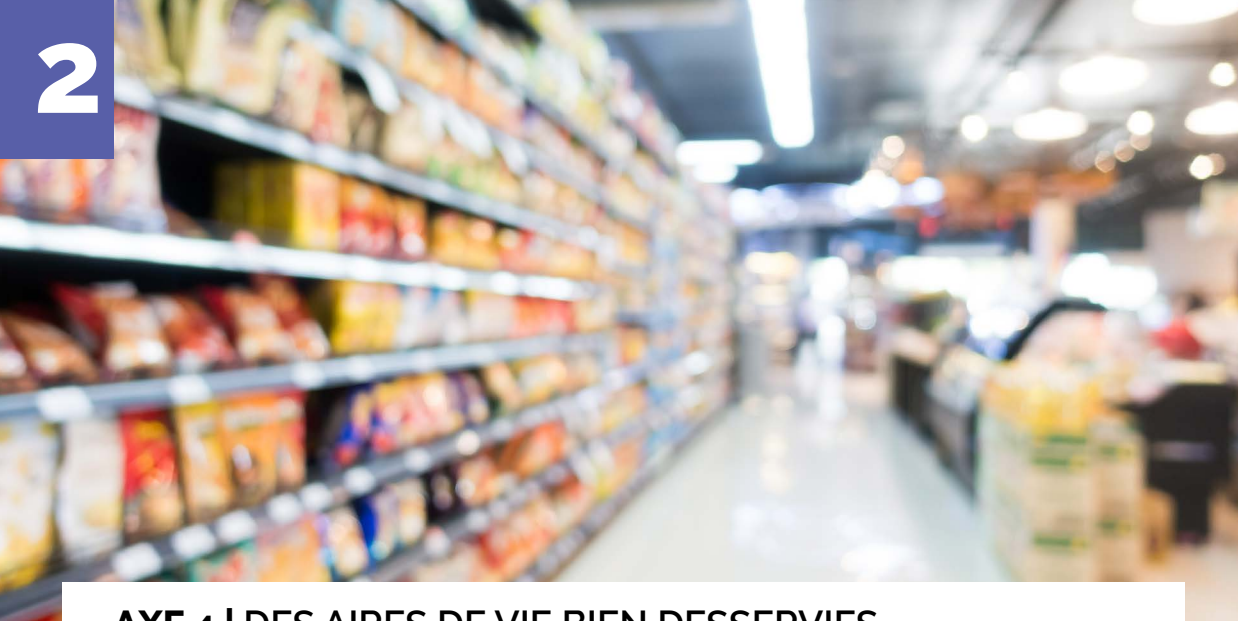
Le 28 février 2022 a marqué la création d'une France services de la Plaine Dijonnaise, une initiative visant – entre autres actions – à faciliter l'accès à l'information pour les jeunes. Cette structure s'inscrit dans une dynamique de déploiement de relations partenariales avec divers acteurs œuvrant auprès des jeunes, tels que la Mission Locale, Apprentis d'Auteuil et les services de la Jeunesse. Ces partenariats ont pour objectif de **faciliter l'orientation des jeunes vers France services, permettant ainsi à 47 jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un accompagnement personnalisé**, principalement pour des démarches administratives liées à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF21). Par ailleurs, le **projet « Promeneur du Net »**, adopté lors d'une délibération en Conseil Communautaire le 19 novembre 2020, s'inscrit également dans cette démarche. Ce projet permet une participation gratuite et vise à renforcer la prévention numérique pour accompagner les jeunes dans leurs besoins d'information et d'orientation.

En s'inscrivant dans le cadre du Projet de territoire, ces initiatives témoignent de la volonté d'**améliorer l'accès à l'information et aux services pour les jeunes**, en favorisant une approche intégrée et collaborative entre les différents acteurs locaux et nationaux. Cette stratégie globale reflète une volonté de répondre efficacement à leurs besoins, en simplifiant leurs démarches administratives et en renforçant leur accès aux ressources disponibles.

Actions à mettre en place

- **Action 02** | Développer la connaissance des difficultés, des aspirations et des envies des jeunes, pour des réponses adaptées
- **Action 07** | Créer une structure d'accueil pour les jeunes travailleurs, notamment via un espace d'hébergement sur la ville centre, de type Foyer de Jeunes Travailleurs, avec des services en soutien à la prise d'autonomie
- **Action 09** | Favoriser l'autopartage (prêt de véhicules entre jeunes et seniors, covoiturage, mise à disposition de véhicules électriques)





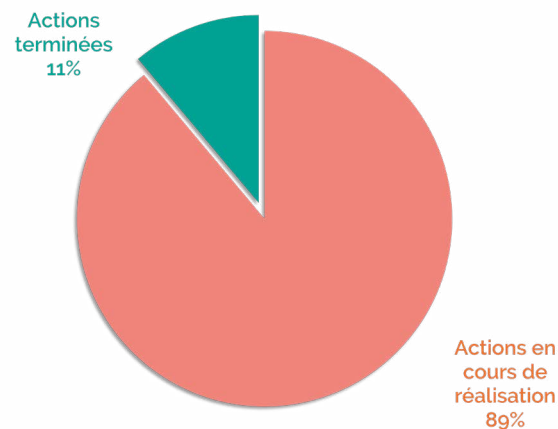
AXE 4 | DES AIRES DE VIE BIEN DESSERVIES

Vue d'ensemble |

Dans un contexte de profondes mutations sociales et territoriales, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise affirme sa volonté de **renforcer la cohésion sociale**, de **garantir un accès équitable aux services essentiels**, et de **soutenir les dynamiques locales** à travers des actions concrètes et ciblées. L'un des axes majeurs de son Projet de territoire repose ainsi sur le développement d'une offre de services de proximité, sur l'amélioration des parcours de santé, et sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette ambition se traduit notamment par le déploiement d'un **Contrat Local de Santé (CLS)**, la création d'une **épicerie sociale et solidaire**, le développement d'**espaces de co-working**, la promotion de **l'animation commerciale itinérante**, ou encore par la montée en puissance du Centre Social de la Plaine Dijonnaise. Ces initiatives, portées en partenariat avec les communes, les associations locales et les acteurs institutionnels (CAF, Département de la Côte-d'Or...), traduisent un engagement fort en faveur de l'inclusion, du bien-être et de la qualité de vie des habitants.

En s'appuyant sur une approche transversale et territorialisée, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise œuvre pour un développement équilibré, solidaire et durable du territoire, en adaptant les politiques publiques aux réalités locales et aux attentes exprimées par les citoyens.



Action 01 |



Déployer un Contrat Local de Santé (CLS)

Depuis décembre 2023, les élus communautaires ont approuvé le déploiement d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** afin de **réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé** et de proposer des **parcours de santé plus cohérents et adaptés localement**. Ce contrat vise à lutter contre les inégalités, à décliner les politiques de santé nationales et régionales à l'échelle locale, et à mettre en cohérence les leviers et acteurs autour de priorités définies localement. Il s'agit également d'**améliorer la coordination entre les différents champs de la santé** pour mieux répondre aux situations complexes de prise en charge, tout en facilitant les parcours de santé et de vie des personnes.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la Santé

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met en place un **Contrat Local de Santé** pour réduire les inégalités. Pour proposer des actions concrètes et adaptées, elle interroge ses habitants sur leurs besoins et leurs attentes liées à la santé.

Répondez à notre enquête 2025

Comment participer ?

En répondant à notre questionnaire gratuit et anonyme :

En version papier au Centre Social de la Plaine Dijonnaise au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS ou lors des rendez-vous France services

En ligne en flashant ce QR code ou en visitant notre site internet : www.plainedijonnaise.fr

Pour en savoir plus :
Merci de contacter Laure FINELLE, Animatrice du Contrat Local de Santé
Tél. : 03 80 37 70 12 ou par mail : laure.finelles@plainedijonnaise.fr

Le **recrutement en 2025 d'une animatrice** dédiée au pilotage du Contrat Local de Santé représente un levier stratégique pour la Communauté de Communes, en lui permettant de structurer son action, de mobiliser les acteurs locaux et de garantir une mise en œuvre efficace, cohérente et adaptée aux besoins de santé du territoire.



Photo : Article du Bien Public Dijon, printemps 2025

Action 02 |



Création d'un ou plusieurs espace(s) de co-working, communal ou intercommunal

La création d'espaces de co-working, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, est en plein essor, notamment avec des initiatives comme **La Plaine des possibles** sur l'axe THOREY-AISEREY. Cet espace, développé par Céline DIONIGI, cheffe de l'entreprise Istya Compétences, situé au cœur de la campagne dijonnaise, offre un environnement propice à la créativité et à l'innovation pour entrepreneurs, indépendants et personnes en reconversion. À GENLIS, dans le cadre du programme « Petite ville de demain », un projet de tiers-lieu est en cours d'élaboration sur l'espace culturel.

La Communauté de Communes joue un rôle de soutien en identifiant les besoins et en aidant à la faisabilité des projets, sans toutefois se substituer aux porteurs de projets. Cette démarche politique vise à **offrir aux habitants un lieu adapté pour le télétravail et à faciliter le démarrage de nouvelles entreprises**, répondant ainsi aux besoins locaux en matière d'emploi et de développement économique.



Photo : Bâtiment pour l'épicerie sociale et solidaire à GENLIS

Action 03 |



Installer une Épicerie Sociale et Solidaire

En collaboration avec l'**association ACTIVE**, une réflexion approfondie et une étude de faisabilité ont été menées pour la création d'une épicerie sociale et solidaire, nommée « **Au brin de partage** ». Ce projet vise à offrir un accès à des produits de première nécessité à des tarifs solidaires, tout en créant un espace de convivialité pour les habitants. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a fait l'acquisition d'un local en 2024, destiné à accueillir l'épicerie. Les travaux d'aménagement sont en cours, avant la mise en service de cet équipement essentiel pour le territoire.

L'épicerie s'inscrit également dans une dynamique plus large d'**accompagnement des habitants vulnérables du territoire**, en complément d'autres actions sociales déjà mises en place. En créant des lieux de solidarité comme l'épicerie, la CCPD poursuit son engagement pour renforcer les liens sociaux et répondre aux besoins essentiels de ses habitants, tout en maintenant une offre de services de proximité. Ce projet vise entre autres à établir un **Atelier Chantier d'Insertion** centré sur le maraichage, la logistique, ou le commerce, prévu entre septembre 2025 et juin 2026. Il répond au besoin d'une structure pour accueillir des publics en insertion sur le territoire.

En mars 2025, **une Responsable de l'épicerie sociale et solidaire a été recrutée**. Cela marque l'engagement de la Communauté de Communes à faire vivre ce projet pour répondre aux besoins des habitants.

Action 04 |



Préserver l'animation commerciale et les relations sociales dans les bourgs et villages : tournées itinérantes de commerces de bouche de première nécessité (en véhicule électrique), marchés nocturnes, maintien et installation des enseignes essentielles...

La Communauté de Communes soutient activement les projets initiés par les communes dans le cadre de la préservation de l'animation commerciale et des relations sociales dans les bourgs et villages. Grâce à son travail, la CCPD a aidé les commerçants en développant des outils tels que **l'annuaire des commerçants** et a favorisé la mise en réseau entre les commerçants et artisans. Le rôle de la Communauté de Communes consiste en **une veille constante et une alimentation quotidienne des initiatives**, avec des actions récurrentes, sans toutefois engager d'investissement financier.

Action 05 |



Réhabiliter et adapter le site communautaire situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS

La réhabilitation du site du 12 rue Franche-Comté à GENLIS représente un projet ambitieux et stratégique du Projet de territoire. L'enjeu principal est de transformer les bâtiments existants en **un ensemble plus cohérent et durable**, répondant notamment aux critères d'éco conditionnalité des partenaires au projet (l'État, la Région, le Département, la CAF).

Depuis 2022, élus et services communautaires œuvrent pour que ce projet prenne vie. Après avoir réalisé une étude de faisabilité, mobilisé les cofinanceurs potentiels, établi un nouveau programme de construction répondant aux besoins actuels, appuyé par le cabinet ALTEREA, un marché public dit de « conception-réalisation » a été lancé en 2024. Ce dernier doit permettre de désigner en cette année 2025, le groupement d'entreprises qui sera chargé de réaliser l'opération.

C'est une enveloppe estimée à **8 millions d'euros, sur 4 à 5 ans**, que le Conseil Communautaire a décidé de dédier en mars 2025 à ce projet d'envergure dédié à toutes les générations.

Action 06 |



Positionner le Centre Social à la fois comme un outil fédérateur d'actions, d'animations et de lien social et comme une structure de soutien d'actions portées par les communes

Le Centre Social de la Plaine Dijonnaise a pour mission de faciliter le lien social au travers des actions de loisirs, de préventions et de soutien dans le parcours de vie de chaque habitant. De nombreux ateliers sont animés dans les communes et évoluent en fonction des besoins de la population.

Grâce à une offre diversifiée d'ateliers et d'animations, le Centre Social s'adapte aux besoins évolutifs de la population et **assure une présence active dans plusieurs communes du territoire**. Ces initiatives contribuent à renforcer la cohésion sociale, tout en favorisant l'inclusion de tous les publics, comme attendu dans le Projet de territoire.

Le Centre Social sollicite les communes afin de cocréer des projets : par exemple avec la commune de GENLIS et l'organisation de l'événement de cinéma en plein air pendant l'été 2024. Cette initiative montre **l'impact positif que peuvent avoir de telles actions**, à la fois en termes de convivialité, que de lien intergénérationnel. Afin d'amplifier son rôle de soutien, le Centre Social entend renforcer sa communication et encourager davantage de communes à saisir les opportunités qui leur sont offertes pour coconstruire des projets qui répondent aux spécificités locales et aux besoins des habitants.

Action 07 |



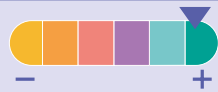
Promouvoir et développer la présence du Centre Social dans la vie locale du territoire

La mission du Centre Social de la Plaine Dijonnaise est de **renforcer le lien social et de favoriser l'accès aux services et aux loisirs pour tous les habitants**, en particulier les plus vulnérables. Il déploie une série d'animations et d'ateliers dans les communes, en s'appuyant sur les infrastructures locales et en adaptant ses actions aux besoins. Des initiatives comme l'atelier d'**Activité Physique Adaptée (APA)**, proposé chaque semaine hors du Centre Social, montrent que ces actions peuvent se développer lorsque des moyens adaptés sont mobilisés. Cet atelier en particulier s'inscrit dans les axes prioritaires du Projet de territoire, pour le maintien de l'autonomie des seniors et la promotion du bien-être physique et mental des habitants.

9 communes

ont accueilli au moins une action du Centre Social en 2024

Action 08 |



Développer et déployer sur le territoire la France services intercommunale ouverte début 2022

Le déploiement de l'offre de services communautaires sur le territoire, selon le concept de guichet unique, vise à offrir aux familles un accès simplifié et efficace aux diverses actions et programmes disponibles. Ce dispositif a pour objectif de **rapprocher les services des habitants tout en réduisant les déplacements des administrés.**

C'est pourquoi depuis le printemps 2025, la CCPD a entamé le déploiement de ses services avec des permanences organisées au sein des mairies volontaires ou dans des espaces communautaires. Dans un premier temps, cette initiative concerne la France services. Depuis fin mars 2025, **la France services de la Plaine Dijonnaise couvre l'ensemble du territoire, avec une présence hebdomadaire** sur les quatre secteurs géographiques (nord, sud, est, ouest), garantissant ainsi une proximité et une accessibilité maximales pour les habitants. Les horaires des permanences ont été ajustés en concertation avec les communes, prenant en compte les disponibilités des mairies tout en respectant les préférences des usagers.

Cette initiative permet **d'inscrire et de garantir la présence régulière de la Communauté de Communes sur le territoire**, répondant également à l'ambition nationale pour un usager d'être à moins de 20 minutes d'une maison France Services. Une campagne de communication a été lancée sur le territoire, comprenant l'affichage des plannings de permanences dans les lieux d'accueil, ainsi que leur disponibilité sur le site internet de la Communauté de Communes.



Action 09 |



Engager la réflexion quant au devenir de la compétence Action sociale pour mieux structurer et coordonner ces différentes actions avec les partenaires (CAF, Département...)

Les services du pôle Cohésion Sociale ont initié une dynamique partenariale forte avec les acteurs sociaux du territoire, dans l'objectif de **renforcer la coordination et l'efficacité des actions menées en faveur des habitants.**

En étroite collaboration avec des partenaires clés tels que la **Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (CAF21)** et le **Département de la Côte-d'Or (CD21)**, les orientations choisies par la Communauté de Communes visent à mieux structurer les initiatives sociales et à répondre aux besoins spécifiques des publics vulnérables, en particulier auprès des familles, des seniors, et des personnes en situation de précarité. L'un des leviers majeurs de cette coopération est la mise en œuvre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, qui a joué un rôle déterminant dans l'acculturation des différents acteurs sociaux du territoire. Cette convention, en favorisant une meilleure interconnaissance des missions et des dispositifs de chaque partenaire, a permis de fluidifier les interactions et d'optimiser les parcours d'accompagnement du public. **Grâce à cette approche concertée, les réponses apportées aux usagers sont non seulement mieux coordonnées, mais aussi plus pertinentes car adaptées aux spécificités locales.**

Le Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met ainsi l'accent sur la nécessité de développer la compétence Action sociale de manière cohérente et durable, au service d'une population dont les besoins évoluent.

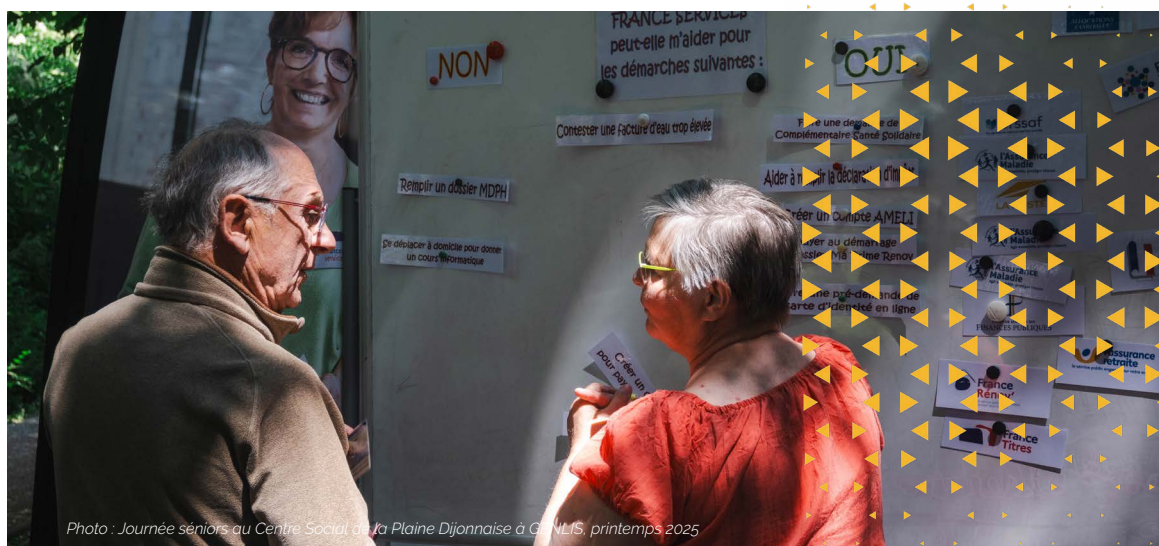


Photo : Journée seniors au Centre Social de la Plaine Dijonnaise à GENLIS, printemps 2025

3.

Un territoire

équilibré

MAIRIE

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

S²LO 3

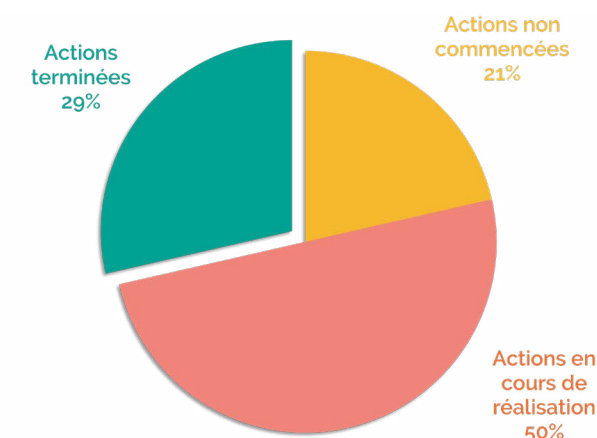
AXE 1 | UN PATRIMOINE CULTUREL PRÉSERVÉ, UNE IDENTITÉ RETROUVÉE

Vue d'ensemble |

Ce pilier stratégique vise à mettre en valeur et à préserver les richesses culturelles qui façonnent l'identité unique du territoire. Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives permettant de **mieux définir et promouvoir l'histoire, les traditions et le patrimoine local**.

Ce territoire, à la croisée des chemins entre ruralité et urbanité, aspire à devenir un espace de dialogue et de partage. Il se positionne comme **un point de rencontre enrichissant** pour les habitants de longue date, majoritairement issus des milieux ruraux, et les néo-ruraux, ces nouveaux arrivants souvent originaires de zones urbaines voisines telles que Dijon Métropole.

L'objectif est d'harmoniser ces deux réalités en construisant une image commune et fédératrice du territoire, qui célèbre à la fois son héritage rural et sa dynamique contemporaine. En veillant à conserver et transmettre les éléments caractéristiques du patrimoine tout en intégrant les aspirations des nouveaux habitants, cet axe ambitionne de **renforcer le sentiment d'appartenance de tous et de consolider l'identité du territoire** comme un espace accueillant, authentique et riche de diversité.



Action 02 |



Inventorier les sites exceptionnels du territoire, commune par commune (plateforme spécifique, diffusion sur le site de la Communauté et des communes, édition *print* dans les mairies, application dédiée...

L'objectif principal était de procéder à un inventaire des sites exceptionnels présents sur le territoire. Ce projet, réalisé avec l'accompagnement du **cabinet MSA services**, a été achevé en mai 2023. La première étape a consisté à recenser auprès de chaque commune les ressources disponibles pour identifier leurs atouts et leurs ressources et en dresser un inventaire. Par la suite, des groupes de travail ont été formés permettant aux communes, en fonction des ressources identifiées, d'intégrer soit le groupe Environnement, soit le groupe Patrimoine.

Ce processus a abouti à la création d'un **répertoire des ressources**, classifiées en ressources naturelles et patrimoniales. On peut citer : la chauve-souris avec des espèces comme **le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées** ; ou encore **la tulipe sauvage**. Ce travail étant abouti, il a permis de définir une politique touristique pour la Plaine Dijonnaise et de définir les premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

L'inventaire a révélé que le territoire dispose, en matière de patrimoine naturel, d'une dizaine d'espèces variées de faune et de flore. En ce qui concerne le patrimoine culturel, le territoire compte, entre autres, une douzaine de maisons éclusières, sept châteaux et trois éléments de patrimoine culinaire.



L'édition spéciale de Plaine en Fête au canal de Bourgogne a eu lieu le 28 juin 2025 entre THOREY-EN-PLAINE et LONGECOURT-EN-PLAINE

Photo : Plaine en Fête, édition 2025

Action 03 |



Capitaliser sur des événements existants, en y associant tout le territoire pour leur conférer un plus grand rayonnement

En 2023 et 2024, le **Festival de Demain** proposait une conférence d'Arthur KELLER sur la sécurité globale des territoires face aux risques sociétaux du XXI^e siècle, ainsi que des ateliers et animations tels que la Fresque du Climat et des stands d'associations pour le développement durable. En 2025, Serge ZAKA était le grand invité de la journée, pour échanger sur des questions d'adaptation au changement climatique, notamment en milieu agricole. **Plaine en Fête**, mis en place depuis 2019, propose quant à lui un large éventail d'activités. Les participants peuvent profiter d'un marché artisanal valorisant le savoir-faire local, de circuits de promenade appelés « Échappées vertes » et d'un manège participatif « La Cabane de jardin ». Des jeux géants en bois et des spectacles complètent l'offre. En 2025, Plaine en Fête et Festival de Demain ont fusionné pour donner naissance à **Plaine en Fête au bord du canal de Bourgogne**. Ce nouvel événement met l'accent sur le développement durable et la mise en valeur du canal de Bourgogne. La fusion des deux événements vise à **concentrer les efforts sur un temps fort unique dédié au développement durable et au développement touristique**, enrichissant ainsi l'expérience des participants tout en sensibilisant aux enjeux environnementaux.

Action 04 |



Déployer des événements touristiques pour dynamiser le territoire et générer une nouvelle économie

Plusieurs événements ont été créés depuis 2023 pour dynamiser les attractions touristiques sur le territoire. Dans le cadre de Plaine en Fête en 2023 par exemple, un marché artisanal a été organisé pour enrichir l'expérience et attirer un public diversifié. Le projet d'événement 2025, qui fusionne Plaine en Fête et le Festival de Demain, a quant à lui été pensé pour mettre en valeur le canal de Bourgogne en tant que patrimoine naturel traversant le territoire de la Plaine Dijonnaise, tout en ayant pour objectif de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Cet événement a le potentiel de rassembler à la fois les habitants et les touristes, les experts et les novices.

Action 05 |



Créer des lieux et des équipements à vocation touristique

Le canal de Bourgogne représente un élément emblématique au cœur du territoire, autour duquel de nombreuses initiatives ont émergé depuis 2023. Parmi ces initiatives, **un projet de signalétique est prévu le long du canal**, ainsi que l'installation de **bornes interactives aux abords des écluses**, dans le but de dynamiser ce passage fluvial. De plus, **un projet de parcours artistique et touristique est également envisagé** le long du canal pour en faire une véritable destination touristique.

Action 06 |



Soutenir le développement de l'offre dans les domaines de la restauration et de l'hébergement touristique

Afin de favoriser le développement de l'offre dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement touristique, la Communauté de Communes propose un accompagnement aux porteurs de projets, incluant un soutien en ingénierie. De plus, des **Matinales des Pros du tourisme** thématiques ont été organisées à l'attention des professionnels de la restauration et de l'hébergement, en abordant des sujets spécifiques à ce domaine d'activité.

Par ailleurs, un soutien médiatique est assuré par le biais du **magazine de la Plaine Dijonnaise**, qui met en avant leurs profils pour accroître leur visibilité. Cette aide à la communication est renforcée par une diffusion de leur existence auprès des différentes strates et partenaires institutionnels, facilitant ainsi les mises en relation et le réseautage.

Entreprendre

SUCCÈS GOURMAND AU RESTAURANT LE TABLIER |

Depuis plus d'un an, le restaurant Le Tablier affiche presque complet tous les mids de la semaine. Quelle est la recette d'un tel succès ? On a testé pour vous !

Au cœur de ROUVRES-EN-PLEINE, à l'angle de la rue du Châtel, se trouve un lieu particulièrement animé entre 12h et 14h : le restaurant Le Tablier. Ouvert depuis le 14 mars 2023, Le Tablier est un restaurant à la cuisine gastronomique, où se mêlent convivialité et gentillesse. Claire PUSCHNER, co-gérante et chef cuisinière, est la maître d'hôtel des lieux. Passionnée de cuisine depuis son enfance, elle a débuté sa carrière comme chef à domicile à ROUVRES. Aujourd'hui, elle a su se faire une place dans le monde exigeant de la restauration, grâce à des remplacements en cuisine, qui lui ont permis d'affiner son savoir-faire et sa rapidité d'exécution.

Quelques années plus tard, un ami de longue date résident de ROUVRES-EN-PLEINE, lui propose de s'associer pour ouvrir un restaurant dans le village. Claire accepte le défi ! Après quelques travaux dans l'ancien restaurant, Le Tablier ouvre enfin ses portes, prêt à accueillir 62 convives en salle et 80 en terrasse. En cuisine, Claire et son second s'agitent derrière les bornes pour servir une salle comble !

UN ENGAGEMENT ENVERS LES PRODUCTEURS LOCAUX

Pour Claire, il est primordial de soutenir les producteurs locaux. C'est pourquoi elle a collaboré avec la boulangerie de la commune, « Saines & Pâtisseries », pour élaborer un pain spécial, épave du restaurant, servi en salle. Elle travaille également avec les viticulteurs de la région pour sélectionner des vins de qualité.

Le Tablier est bien plus qu'un simple restaurant : c'est un lieu où la passion de la cuisine rencontre le respect des produits locaux et l'innovation culinaire. Si vous cherchez une expérience gastronomique unique sur le territoire, rendez-vous à ROUVRES-EN-PLEINE et passez la porte du restaurant, l'endroit idéal pour renouveler vos papilles !

Bon appétit !

UNE PASSIONNÉE AUTODIDACTE

Le menu du jour change chaque semaine, fidèle à l'approche de Claire qui privilégie les produits frais et bruts achetés chaque matin. Elle cuisine tout elle-même, y compris les sauces élaborées à partir de jus de viande ou de poissons.

« On ne jette jamais rien, on transforme tout ! »

Tous les plats sont travaillés avec beaucoup d'imagination, directement sous de l'inspiration de Claire. Les suggestions évoluent au gré des saisons et de son humeur. « J'ai mesuré des saucisses au gré des papilles, mais je ne me suis jamais trop plantée ! », confie-elle en souriant. Claire ne touche pas à la partie sucrée, qu'elle confie à son second, tout en le consultant sur les associations de saveurs en fonction de ses envies, mais lui laisse carte blanche sur la présentation.

Le Tablier
1 rue du Châtel | 21110 ROUVRES-EN-PLEINE
☎ 03.80.82.75.21

16 | Juin 2024

Photo : Magazine de la Plaine Dijonnaise, édition 2024

Action 07 |



Relier peu à peu les 22 communes membres - notamment par les chemins doux - dans des itinéraires de découverte touristique, éventuellement thématiques (découverte de la nature, arboretum de TART-LE-HAUT, art pictural, gastronomie...) et guidées (présentiel ou virtuel via application dédiée)

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a entrepris de réaliser des « **chemins doux** » véritables itinéraires de découverte touristique, parfois thématiques. Parmi les premières boucles identifiées et réalisées, la boucle des Six Filles qui sillonne désormais CESSEY-SUR-TILLE et CHAMBEIRE reste un incontournable, tandis que la **boucle du Panorama de la Butte des Tart**, ouverte en 2024, offre une expérience nouvelle. Ce parcours de 6 kilomètres, qui serpente autour de la commune de TART (TART-LE-HAUT), dévoile des vues imprenables sur la Plaine Dijonnaise, encadrées par le Jura ou les collines des Côtes. Les marcheurs peuvent y découvrir l'Arboretum du Chanuet, célèbre pour sa collection d'essences d'arbres, et les ruines de l'Abbaye Notre Dame de TART ou encore son église Sacré-Cœur, qui offrent une perspective unique sur le patrimoine local. De nouvelles boucles sont en création, promettant encore plus d'aventures pour les amateurs de plein air.



Photo : Plaine en Fête, édition 2025

Action 09 |



Déployer le programme du canal de Bourgogne, en lien avec les collectivités responsables : aménagement des berges, créations de zones d'activités physiques et/ou sportives, création d'espaces de détente et de restauration, rénovation des maisons fluviales éclusières...

Patrimoine à révéler de notre territoire, le canal de Bourgogne traverse la Plaine Dijonnaise sur un linéaire de 9 kilomètres. Élément central qui relie DIJON à SAINT-JEAN-DE-LOSNE, ce patrimoine conserve des édifices originels comme les maisons éclusières. Itinéraire privilégié pour les péniches-hôtels, il garde son authenticité du fait de son environnement protégé et préservé.

La CCPD, en partenariat avec **Voies navigables de France (VNF)** et le **Département de la Côte-d'Or** a engagé une étude de développement territorial fluvial qui a abouti à l'identification d'un **programme de 17 actions clés** repris dans une **Charte Fluviale de Territoire**, signée en mai 2025. Ce programme d'actions pluriannuel constitue la base du travail préliminaire avant le déploiement. L'objectif est de revitaliser le canal, renforcer l'attractivité touristique et soutenir l'économie locale. Le partenariat avec VNF et SystemD garantit une expertise technique et stratégique, tandis que la consultation avec les acteurs locaux assure une harmonisation avec le patrimoine régional. Ce projet offre une opportunité unique de développement durable et de valorisation du canal de Bourgogne, tout en répondant aux besoins et aspirations des habitants.

Action 10 |

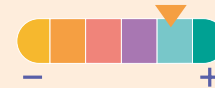


Faire de la culture un vecteur essentiel de la transition écologique, en diffusant les bonnes comme les mauvaises pratiques et en sensibilisant aux changements écologiques lors des services à la population

La culture doit jouer un rôle central dans la transition écologique, en partageant les bonnes et mauvaises pratiques tout en sensibilisant aux enjeux écologiques à travers les services publics. En 2023, la CCPD a organisé le **Festival de Demain**, avec une conférence-débat animée par Arthur KELLER. En 2025, ce même événement a accueilli Serge ZAKA pour une conférence et un atelier ludique sur la transition écologique.

Enfin, toujours en 2025, lors des **journées pédagogiques du pôle Cohésion Sociale**, des animateurs de la Plaine Dijonnaise ont bénéficié d'interventions de la **Fresque du Climat**, organisées par Frédéric LUCAZEAU, Directeur du pôle Aménagement durable et Infrastructures à la Plaine Dijonnaise et également bénévole formateur à la Fresque du Climat. Cette initiative vise à sensibiliser les agents de la Communauté de Communes aux défis environnementaux, les incitant à adopter des pratiques quotidiennes plus durables.

Action 12 |

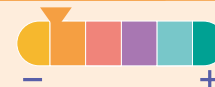


S'associer par des actions locales aux événements nationaux type Journées du Patrimoine, Nuit des Musées, Journées européennes des métiers d'art

Le samedi 17 septembre 2022, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la **Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a ouvert les portes de son siège** au 12 rue Ampère à GENLIS et de la **Ferme aux Escaliers**, un bâtiment classé au patrimoine culturel français datant des XVI^e et XVII^e siècles. Ce site, rénové avec soin pour préserver son caractère historique tout en intégrant une architecture moderne, s'étend sur près de 1000 m² répartis sur trois niveaux. Entre mars 2022 et début d'année 2025, après deux ans de travaux, la ferme a accueilli des espaces dédiés aux enfants des communes d'AISEY, IZEURE et LONGECOURT-EN-PLAINE pour des activités périscolaires et extrascolaires.



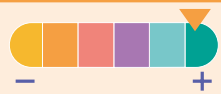
Action 13 |



Promouvoir une synergie touristique avec les territoires voisins, avec les offices de tourisme voisins. éclusières...

Dans le cadre de la promotion d'une synergie touristique, un travail préliminaire significatif a déjà été réalisé, marqué par la multiplication des contacts avec les territoires voisins. Ces échanges visent à **recueillir leurs besoins spécifiques**, tels que ceux exprimés par les Communautés de Communes d'Auxonne-Pontallier Val de Saône, de Rives de Saône ainsi que Dijon Métropole, notamment dans le cadre de la Charte Fluviale. Ce processus n'en est qu'à ses débuts, promettant de renforcer les alliances et de favoriser un développement touristique harmonieux et intégré. Dans ce cadre, la CCPD collabore avec **Côte-d'Or Attractivité** dans la mise en lien entre les EPCI du département via leur bourse d'échange de documentation touristique et via les rencontres OTSI-Pays-EPCI auxquels la CCPD participe.

Action 14 |



Valoriser le canal de Bourgogne et ses abords, en créant une charte fluviale, en partenariat avec les Voies navigables de France

Aujourd'hui, le canal de Bourgogne, qui s'étend sur 9 kilomètres à travers la Plaine Dijonnaise, est un trésor sous-exploité. Bien qu'il soit un passage obligatoire entre DIJON et SAINT-JEAN-DE-LOSNE et un lieu de loisirs pour ses habitants, il n'est pas pleinement intégré dans la vie quotidienne des communes riveraines. Demain, avec la Charte Fluviale de Territoire, nous envisageons un avenir où le canal de Bourgogne dans la Plaine Dijonnaise devient une destination touristique incontournable. Signée au printemps 2025, la signature de cette charte marque le début d'une transformation visant à faire du canal un véritable « parvis nature » de la Plaine Dijonnaise.

La Charte comprend 17 fiches actions et 2 fiches préconisation, qui se répartissent en 4 axes de travail, chacun structurés en objectifs stratégiques :

- **Protéger** et valoriser le canal et ses berges en sécurisant les accès ;
- Faire du canal un « **parvis nature** » pour la Plaine Dijonnaise : pour en faire un espace accueillant et dynamique où habitants et visiteurs trouvent des repères. L'objectif est d'en faire un lieu de rencontre convivial et vivant, ponctué de points d'intérêt qui enrichissent l'expérience.
- Faire du canal une étape clé du « **slow tourisme** » : en y proposant des activités douces sur l'eau et le long des berges, mettant en valeur les richesses locales et soutenant les initiatives touristiques pour renforcer l'attractivité du territoire.
- **Promouvoir** la destination canal de Bourgogne comme attraction touristique à part entière : en affirmant son identité et en la faisant connaître comme une halte incontournable.

Ce programme d'actions pluriannuel constitue la base du travail préliminaire avant le déploiement. L'objectif est de revitaliser le canal, renforcer l'attractivité touristique et soutenir l'économie locale. La démarche engagée autour de la Charte Fluviale contribue à apporter **une vision du tourisme et de l'attractivité de la Plaine Dijonnaise à long terme**. Ce travail a permis d'identifier des actions concrètes susceptibles d'être mises en œuvre dès à présent. Il est attendu que

les actions identifiées sur le canal profitent à tous les habitants du territoire en leur permettant de **profiter de ressources de ce patrimoine naturel à fort potentiel**. Certaines actions se feront à l'échelle du linéaire du canal et nécessiteront de mettre en place un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés et engagés avec VNF.

La signature officielle de la Charte Fluviale de territoire a eu lieu le vendredi 16 mai 2025 à THOREY-EN-PLAINE, le long du canal de Bourgogne, en présence de tous les partenaires du projet.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

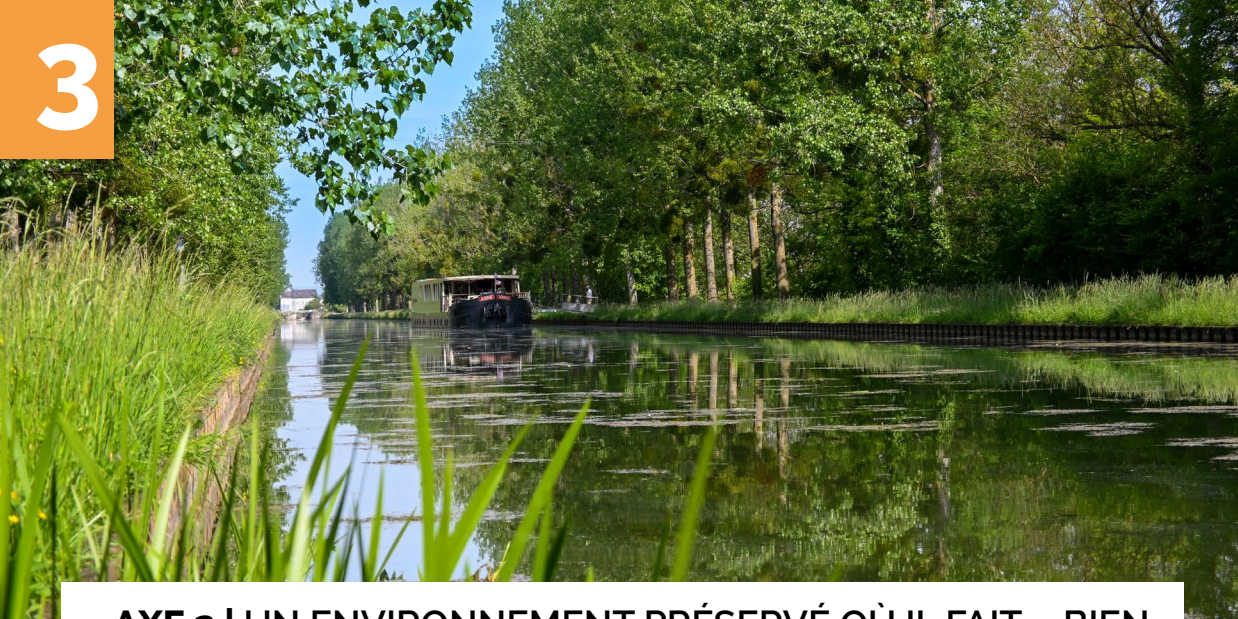
Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

Actions à mettre en place

- **Action 01** | Préserver et valoriser le patrimoine culturel dans toute sa diversité : antiphonaire de 1631, Bible de 1701, Tableau de Rubens...
- **Action 08** | Diffuser des informations à propos de la ressource en eau et, notamment, mettre en valeur les rivières et les gravières du territoire
- **Action 11** | Organiser des temps d'échange et de travail, pouvant susciter des vocations et renforcer des liens, entre agriculteurs et administrés, pour mettre en valeur le patrimoine et la tradition agricole

Photo : Signature officielle de la Charte Fluviale de Territoire à THOREY-EN-PLAINE, printemps 2025



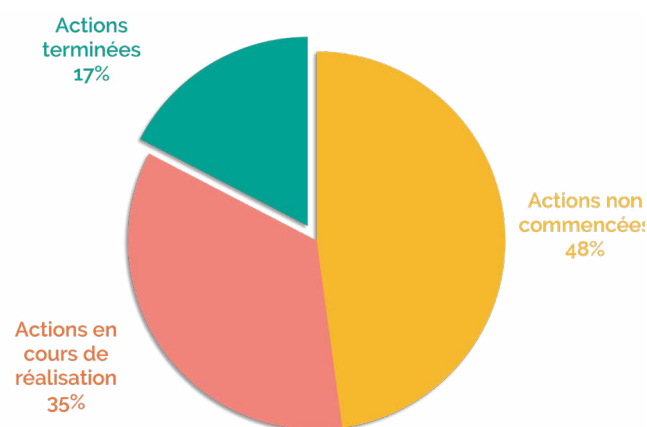
AXE 2 | UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ OÙ IL FAIT « BIEN VIVRE » !

Vue d'ensemble |

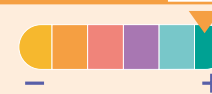
Le développement durable constitue un pilier fondamental de la politique de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, s'inscrivant pleinement dans les orientations du Projet de territoire. Dans ce cadre, la transition et la résilience écologiques sont identifiées comme un enjeu majeur, visant à **garantir un équilibre entre activité humaine et respect des écosystèmes**.

La Plaine Dijonnaise, riche de son paysage rural, dispose d'atouts environnementaux considérables. Son patrimoine naturel et culturel constitue une ressource précieuse qu'il convient de préserver et de valoriser. Ainsi, cet axe vise à **mettre en œuvre des actions concrètes qui permettront de renforcer la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel du territoire**. L'objectif est d'assurer un développement économique et social harmonieux, en parfaite adéquation avec les ambitions de préservation de l'environnement et de qualité de vie pour les habitants.

Cela passe par la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement, l'encouragement des initiatives locales durables et le soutien à des projets innovants qui concilient progrès et préservation. En ce sens, **sur 23 actions identifiées, plus de la moitié ont été commencées ou terminées**.



Action 01 |



Éduquer au changement par des actions de sensibilisation, des invitations à des conférences, des chantiers participatifs, à l'environnement auprès des différents publics (scolaires, familles, chasseurs/pêcheurs, agriculteurs...) et aux différentes possibilités techniques (matériaux bio-sourcés...)

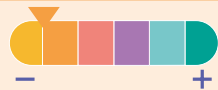
La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a lancé plusieurs initiatives pour sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux et au changement climatique. Parmi ces actions, les **plantations participatives**, organisées avec le Centre Social de la Plaine Dijonnaise au « Verger Sylvain Barbier », implanté près de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de la Boulouze, située à FAUVERNEY, illustrent un engagement collectif fort.

Ensuite, les **ciné-débats**, organisés à trois reprises depuis 2021, offrent aux participants l'opportunité d'explorer des sujets environnementaux, de s'inspirer d'exemples concrets, et d'échanger avec d'autres acteurs du territoire. Ces rencontres enrichissantes favorisent la mise en relation de personnes aux perspectives diverses.

Le **Festival de Demain** est un événement majeur qui sensibilise les élèves, du primaire au Collège, ainsi que les familles, aux questions écologiques. Ce festival permet d'ancrer les notions de développement durable dans la vie quotidienne des habitants du territoire. La troisième édition a eu lieu le 28 juin 2025, à l'occasion du **Plaine en Fête au canal**, entre THOREY-EN-PLAINE et LONGECOURT-EN-PLAINE.



Action 04 |



Développer un Plan Alimentaire Territorial et promouvoir une production diversifiée en circuit court (cuisine centrale, légumerie..)

Un partenariat a été établi avec le prestataire de repas API, reconnu pour son engagement en faveur d'une alimentation responsable. API s'engage à proposer des repas savoureux, équilibrés et de saison. Une co-construction des menus a été mise en place, mettant en avant les produits consommés par les enfants. API nous accompagne également dans la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à des supports visuels, une communication positive et des animations en adéquation avec cette thématique. Le partenariat a été renouvelé en 2023.

La Communauté de Communes a initié un partenariat avec la Maison de la Santé à THOREY-EN-PLAINE qui a débuté par une collaboration avec une diététicienne, portant sur les goûters fournis par les familles aux enfants. La rentrée scolaire 2024-2025 a marqué le lancement d'initiatives ciblées auprès des enfants, visant à démontrer l'importance des goûters, dans le but de sensibiliser les familles et les enfants.

Il convient enfin de souligner que l'ouverture prochaine de l'Épicerie Sociale et Solidaire contribuera à offrir de véritables choix en matière de produits locaux et en circuits courts. De plus, nous nous engageons dans le Contrat Local de Santé, visant à créer des liens entre les acteurs impliqués dans la nutrition.

La CCPD a saisi fin 2021 l'opportunité de conduire en collaboration avec la Communauté de Communes d'Auxonne-Pontailleur Val de Saône, de Rives de Saône, et la Ville de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, une réflexion constructive autour de la possibilité de créer ou non une cuisine centrale « mutualisée ». Dès 2022, une étude conjointe d'opportunité et de faisabilité menée par le cabinet SPOON, a été menée, complétée fin 2023 par une étude plus approfondie sur le mode de gestion préconisé. Si la question du site d'implantation de cet équipement n'a pas permis la finalisation de ce projet, l'idée que la CCPD puisse s'associer à la réalisation de ce type de projet, favorisant les circuits courts, reste active.

1 600 repas

sont servis tous les jours
par la Communauté de
Communes aux enfants du
territoire

Action 06 |



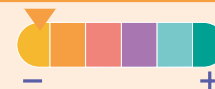
Inviter des experts des enjeux environnementaux sur le territoire

Inviter des experts des enjeux environnementaux sur le territoire est une initiative précieuse qui enrichit le dialogue et sensibilise le public aux défis actuels.

En 2023 et 2024, le Festival de Demain a eu l'honneur d'accueillir Arthur KELLER, un spécialiste des risques systémiques. Ses interventions ont permis de mettre en lumière les menaces pesant sur nos sociétés et les actions déjà entreprises pour y faire face. En 2025, Serge ZAKA a été invité à son tour pour partager son expertise sur l'adaptation au dérèglement climatique. Ces conférences sont essentielles pour informer et mobiliser les habitants du territoire, petits et grands, autour des questions environnementales cruciales.



Action 07 |



Promouvoir un territoire plus économe et frugal par l'exemplarité et une gestion différenciée des espaces publics (maîtrise énergétique et changement de mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux, rénovation et extinction nocturne de l'éclairage public, flotte hybride, zéro phyto, redistribution des denrées alimentaires non entamées, sécurisation de l'espace public...)

La Communauté de Communes saisie toutes les occasions visant à la promotion d'un territoire plus économe et frugal. Elle essaye autant que faire se peut d'être exemplaire dans la réalisation de ses propres projets, en favorisant des techniques nouvelles de chauffage et d'économie d'énergie pour ses bâtiments actuels et futurs par exemple, ou en favorisant un éclairage public plus économe sur ses zones d'activités et sur l'ensemble de ses sites. Une sensibilisation accrue est promue, notamment en encourageant le personnel à adopter un comportement écoresponsable au quotidien. Sa propre flotte de véhicules est désormais électrique. Ce critère a été également déterminant dans le choix du prestataire pour le Transport à la Demande (TAD) Mobiplaine - LiberNet mutualisé avec celui de la Communauté de Communes Norge et Tille.

Action 08 |



Mise en action du Plan Climat Air Énergie Territorial, en déployant notamment les actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, tant pour le privé que le public

La mise en œuvre du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** adopté en février 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'inscrit dans un cadre stratégique national et régional, intégrant des documents tels que la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et le **Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE)**.

Un diagnostic approfondi a permis d'élaborer un **plan d'actions sur cinq axes**, visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer l'efficacité énergétique. Ces axes incluent **l'habitat, le transport, la consommation responsable, la production durable et l'engagement vers l'exemplarité**. Ce plan, adapté aux spécificités locales, vise à répondre aux enjeux climatiques en s'alignant sur les ambitions régionales et nationales, tout en promouvant des pratiques sobres en énergie pour le secteur public et privé.

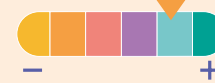
Parmi quelques initiatives concrètes, la réalisation d'un Plan de mobilité simplifié, le lancement d'un projet de centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de la Boulouze, la création de deux houblonnières... LE PCAET s'est traduit également par un engagement fort de la CCPD pour la sensibilisation à l'environnement et au développement durable à travers la mise en place du Marché de la Graine et du Festival de Demain, deux temps à destination direct des habitantes et habitants du territoire. La CCPD a également engagé l'électrification de son parc matériel roulant en faisant l'acquisition de Zoé électrique. Avec l'appui du SMICTOM, la CCPD a mis en place la solution ALFACY sur les biodéchets des sites de restauration.

*Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un document de planification sur les thématiques homonymes. Comptant plus de **44 actions**, document complet et dense. Ainsi, des actions ont été lancées et dans ce cadre, vous pouvez retrouver les conseils de France Renov' au sein de la France services, au 12 rue de Franche-Comté, à GENLIS. Cet outil vous permet d'échanger avec un conseiller quant aux réhabilitations prioritaires sur votre logement, mais également les moyens de les financer.*

Un **bilan complet** du PCAET sera réalisé lors de sa révision.

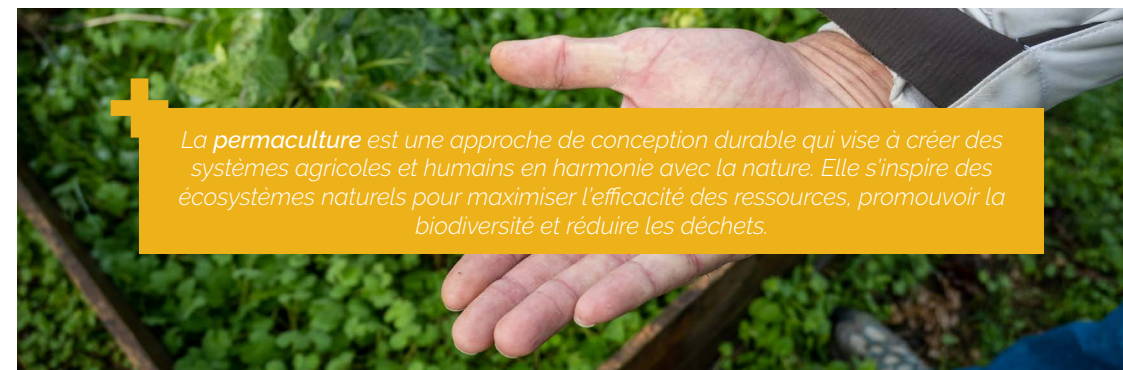
Le coût de mise en place du plan d'actions du PCAET est estimé **entre 330 000 et 600 000 euros sur 6 ans**

Action 09 |



Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les rénovations

L'intégration de matériaux bio-sourcés dans les projets de rénovation est désormais une exigence incontournable comme dans le cadre du contrat **Territoire en Action (TEA)** passé avec la **Région, la Communauté de Communes Norgé et Tille (CCNeT)** et **Dijon Métropole**. Chaque projet doit respecter un taux minimal d'utilisation de ces matériaux. A titre d'exemple, pour la rénovation du site du 12 rue de Franche-Comté à GENLIS, il est impératif pour les entreprises qui répondent au marché de conception-réalisation, d'utiliser un pourcentage spécifique de matériaux bio-sourcés. Cette exigence témoigne d'un engagement éco-responsable rigoureux et durable pour la CCPD.



*La **permaculture** est une approche de conception durable qui vise à créer des systèmes agricoles et humains en harmonie avec la nature. Elle s'inspire des écosystèmes naturels pour maximiser l'efficacité des ressources, promouvoir la biodiversité et réduire les déchets.*

Action 10 |



Favoriser la permaculture, dans l'espace privé et public (jardin communautaire, verger de sauvegarde, semences reproductibles, des espaces dédiés à l'aquaponie pour les habitants...)

Le **Jardin Des Mille Feuilles**, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS. C'est un projet participatif qui vise à promouvoir la permaculture et un jardinage sans apport chimique. La conception et la réalisation de cet espace vert associe les habitants du territoire. De même des animations ouvertes à tous sont organisées afin de sensibiliser le public aux bonnes pratiques de jardinage. Ce jardin, véritable havre de verdure, est conçu comme un lieu d'échange et d'expériences collectives, où l'on cultive de manière respectueuse de l'environnement. Chaque action menée au jardin est pensée pour **maintenir l'équilibre de l'écosystème**, en mettant à profit les auxiliaires naturels tels que les insectes et les oiseaux.

Action 12 |



Lutter contre la pollution par la promotion des mobilités alternatives en général (train, véhicules électriques...) et le développement des chemins doux

La lutte contre la pollution passe inévitablement par la promotion des mobilités alternatives, telles que le train et les véhicules électriques, mais aussi par le développement des chemins doux. Ces derniers sont essentiels pour encourager le slow tourisme et favoriser les mobilités douces sur le territoire, dans une optique de développement durable. Des agents de la CCPD donnent l'exemple en favorisant le train ou le vélo pour leurs déplacements domicile-travail. **La poursuite du traçage et de la mise en place de la signalétique pour ces chemins doux** est une initiative clé du Projet de territoire. Par ailleurs, **un emplacement à vélo sécurisé** pour les agents est mis à disposition sur le parking du siège, renforçant ainsi l'engagement envers une mobilité durable au quotidien.



Photo : Plaine en Fête, édition 2025



Photo : Réunion de travail à GENLIS avec l'ECO SHOP, hiver 2025

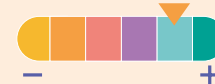
Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

Action 15 |



Favoriser la transformation des déchets ménagers en ressources (bio-déchets, seconde vie des objets, compost) et promouvoir des pratiques responsables (zéro-déchet, éco-exemplarité des acteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire)

La transformation des déchets ménagers en ressources est une démarche cruciale pour un développement durable. Plusieurs partenariats ont été mis en place depuis 2023 pour répondre aux enjeux de valorisation des déchets. **Un partenariat avec la société ALFACY**, qui se distingue par son initiative de compostage de territoire, a permis de mettre en place un système de compostage sur tous les sites de restauration scolaire du territoire, où les biodéchets sont collectés et compostés par des agriculteurs locaux, réduisant ainsi les déchets. La collaboration avec le **Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)** de la Plaine Dijonnaise est quant à elle primordiale en ce qui concerne la promotion du tri et du recyclage, notamment avec des panneaux d'information, facilitant ainsi la compréhension des bonnes pratiques de tri.

À GENLIS, enfin, l'**ECO SHOP**, magasin de seconde main émanant de l'association Ressources en Plaine, œuvre pour l'économie circulaire en sensibilisant les jeunes et les familles au développement durable. En effet, dans le cadre de la ludothèque intercommunale, divers ateliers à destination de différents publics sont organisés (jeunes, seniors, enfants, familles, personnes en réinsertion professionnelle), afin de réparer des jeux incomplets provenant de la Ressourcerie, afin qu'ils puissent être vendus à l'ECO SHOP, permettant une économie sociale et solidaire. Ces initiatives collectives illustrent un engagement fort vers une éco-exemplarité et une lutte efficace contre le gaspillage.

Action 20 |



Développer des parcs photovoltaïques sur les milieux aquatiques en déshérence (250 hectares de sablières) et, de façon générale, sur les emprises foncières à reconvertir (2^{ème} vie)

Le bassin de la Boulouze, couvrant une superficie de près de **6 hectares au sol** et avec un **miroir d'eau de 3,8 hectares**, est capable de **stocker jusqu'à 220 000 m³ d'eau**, jouant ainsi un rôle crucial dans la gestion des eaux pluviales durant les périodes de fortes pluies hivernales et printanières. En février 2025, le projet de centrale photovoltaïque flottante a été lancé, avec la **société SMEG** sélectionnée comme prestataire après un appel d'offres en 2024. Ce projet représente un **investissement total de 2,65 millions d'euros**, permettant de **produire de l'électricité pour 600 foyers** et de verser une redevance annuelle à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. L'utilisation de ce plan d'eau sur près de **2,5 hectares** de surface d'eau pour l'installation de panneaux solaires flottants représente une **production annuelle d'électricité atteindrait 2,7 gigawatts/heure**. Les études nécessaires au projet devraient être achevées d'ici deux ans afin de déterminer sa faisabilité, suivies d'une phase d'un an de travaux.



Photo : Visite officielle de Denis Bruc, secrétaire général de la Préfecture de Bourgogne-Franche-Comté à GENLIS, printemps 2025

Action 21 |



Sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques les particuliers et les entreprises

Depuis 2023, France services accueille les permanences mensuelles de **Bourgogne Énergie Renouvelable (BER)**, qui représente **France Rénov'** sur notre territoire et permet d'apporter des réponses aux habitants. L'année 2024 marque également le début d'une expérimentation du **dispositif SLIME Côte-d'Or (Schéma Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie)**, mis en place par le **Département de la Côte-d'Or (CD21)**, Bourgogne Énergie Renouvelable (BER), et le **réseau CLER**

(association de promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement la transition énergétique). Ce dispositif vise à lutter contre la précarité énergétique en accompagnant les publics les plus modestes.



La sensibilisation aux bonnes pratiques énergétiques également intégrée au **Projet Éducatif du Territoire (PEDT)** se décline dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs. Elle constitue ainsi l'un des axes de la **Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029** et permet d'initier quotidiennement les enfants aux gestes écoresponsables pour la protection de l'environnement.

En 2024, le service communication de la Plaine Dijonnaise a organisé une campagne sur la sobriété énergétique en détournant huit œuvres d'art iconiques. Ce travail a été récompensé aux **Trophées de la Communication** organisé par « **Cerclecom** » dans la catégorie Communication Globale.



Action 23 |



Valoriser les espaces et l'aménagement du territoire au bénéfice des modes de vie ruraux, lutter contre l'artificialisation des sols et maîtriser l'étalement urbain (Loi Élan, art. 38 et loi Climat et Résilience portant l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050)

Membre de son syndicat mixte, la CCPD participe activement à une nouvelle procédure initiée début 2023 de **révision du SCOT du Dijonnais** (qui regroupe les territoires de Dijon Métropole et des Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille). La 1^{ère} étape consacrée au diagnostic territorial et à l'état initial de l'environnement, ainsi qu'aux enjeux qui en découlent, s'est déroulée tout au long de l'année 2024 et a donné lieu à des ateliers de travail auxquels ont activement participé les élus de la CCPD. C'est sur la base de cet état des lieux et de ces enjeux que s'est construit en ce début d'année 2025 le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, c'est-à-dire le projet politique qui affirme les choix stratégiques à l'horizon 20 ans, dans le respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, mobilités et espaces à préserver.

Actions à mettre en place

- Action 02 | Recréer du lien (par la consommation ou la découverte) entre les citoyens et les agriculteurs
- Action 03 | Faire du monde agricole un moteur de la transition écologique (par le stockage de carbone, l'agro-écologie, l'essor de la biodiversité etc.) et développer les compléments de revenus pour les exploitants agricoles (bois-énergie...)
- Action 05 | Conduire des actions d'éveil et de sensibilisation au travail des agriculteurs et éleveurs locaux à travers un réseau de fermes volontaires
- Action 11 | Encourager la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics et des surfaces artificialisées
- Action 13 | Redonner à la biodiversité sa place sur le territoire et inscrire la nature au sein du territoire, notamment par la restauration des trames vertes et bleues, la sanctuarisation, tant pour les habitants que pour la vie sauvage
- Action 14 | Promouvoir un aménagement durable du territoire, basé sur l'équilibre entre les besoins humains et la biodiversité, et inciter à l'installation domestiques d'énergie renouvelable, notamment à travers les panneaux solaires thermiques, offrant un rendement et une utilisation de matériaux de pointe réduite
- Action 16 | Créer un réseau de guide-composteur
- Action 17 | Favoriser une éducation au « manger bien » et « manger bio », en lien avec la ferme du Lycée agricole de QUETIGNY à TART-LE-BAS et avec le monde associatif
- Action 18 | Dresser un Atlas de la biodiversité intercommunale
- Action 19 | Réflexion sur la fermeture des cycles naturels
- Action 22 | Réfléchir à la réalisation de consignes (bouteilles) sur le territoire

Action 01 |



Dresser un inventaire des artisans et entreprises du territoire et favoriser le maillage entre les structures volontaires, afin d'encourager et de promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des habitants, notamment des jeunes et des publics de l'insertion (accessibilité aux stages et aux offres d'emploi du territoire, organisation d'événements favorisant l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les publics en recherche d'emploi)

Afin de valoriser et d'orienter efficacement les artisans et entreprises du territoire, plusieurs initiatives ont été mises en place. En 2021, **un annuaire des commerçants de la Plaine Dijonnaise** a été créé, suivi d'un répertoire de toutes les entreprises immatriculées sur le territoire. En plus des Matinales des Pros et autres rencontres organisées en ce sens, **des interventions au sein du Collège de GENLIS** ont été réalisées pour promouvoir les emplois locaux. Ces interventions incluaient **des demi-journées de speed dating de l'emploi**, où six professionnels présentaient leurs métiers aux élèves, favorisant ainsi l'interconnaissance entre les acteurs économiques et les jeunes. Ces actions visent à renforcer les liens et à dynamiser l'économie locale tout en proposant une ouverture professionnelle et sociale pour la jeunesse du territoire.

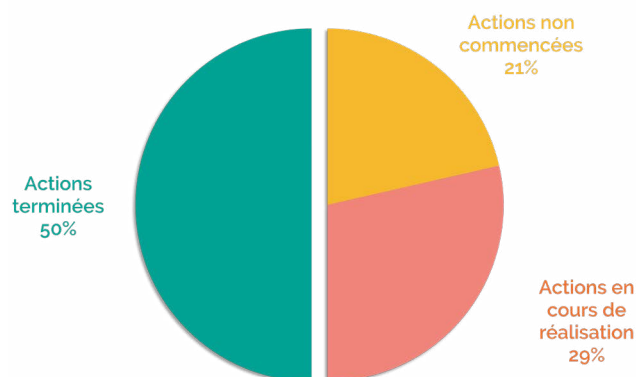
AXE 3 | UNE ÉCONOMIE LOCALE TOURNÉE VERS LE CAPITAL HUMAIN

Vue d'ensemble |

Le dynamisme économique constitue un moteur essentiel de l'attractivité d'un territoire. Consciente de cet enjeu, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a mis en place un plan d'actions pour stimuler l'activité économique locale et favoriser l'emploi. L'objectif principal est de créer des opportunités professionnelles sur le territoire afin d'encourager les habitants à y travailler, limitant ainsi les déplacements vers les pôles économiques voisins.

Ce constat est né d'une réalité marquante : **en 2023, huit actifs sur dix quittaient la Plaine Dijonnaise chaque jour pour rejoindre leur lieu de travail dans une commune située en dehors du territoire intercommunal**. Pour inverser cette tendance et renforcer l'ancrage économique local, 14 actions ont été identifiées, dont la moitié sont déjà achevées. Celles-ci visent à soutenir l'entrepreneuriat, à favoriser l'implantation d'entreprises, à accompagner la transition économique et à promouvoir les synergies entre les acteurs locaux. Elles encouragent également le développement de nouvelles filières et l'essor de secteurs innovants.

Par cette démarche proactive, la Plaine Dijonnaise ambitionne de **bâtir un environnement économique pérenne**, en adéquation avec les aspirations des habitants et les dynamiques territoriales.

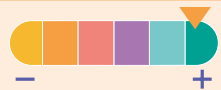


Chiffres clés |

La Communauté de Communes compte sur ses 22 communes :

8 restaurants
14 boulangeries et pâtisseries
8 boucheries charcuteries
 et **11 épiceries fruits et légumes**

Action 02 |



Identifier les besoins des entreprises et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques

Les entreprises sont confrontées à des défis en constante évolution. Identifier ces besoins et accompagner les entreprises dans leur développement est devenu crucial pour favoriser leur croissance et leur pérennité. Pour répondre à cette exigence, la CCPD a pour objectif **l'accueil et l'échange avec les entreprises de son territoire**.

Depuis septembre 2023, la CCPD a d'ailleurs instauré un rendez-vous régulier ouvert à toutes les entreprises du territoire : les **Matinales des Pros**. Ces rencontres, qui durent en moyenne 1h30 à 2h, réunissent des acteurs économiques autour de thématiques pertinentes et actuelles, en fonction des besoins identifiés. À chaque matinale, un ou plusieurs intervenants qualifiés sont invités à partager leur expertise sur le sujet du jour. Les Matinales ont permis par exemple d'aborder : la gestion des factures énergétique, l'insertion professionnelle, les problématiques de recrutement, les aides touristiques, la marque 100% Côte-d'Or, ou encore les aides régionales aux entreprises. L'idée maîtresse de ces Matinales est de **créer un espace privilégié pour la mise en place d'échanges constructifs entre les entreprises locales, les intervenants et les élus**.

Les Matinales des Pros visent également à **favoriser les échanges entre les entreprises du territoire**. En permettant aux acteurs économiques locaux de se réunir, de se connaître et d'échanger, ces rendez-vous offrent une opportunité unique de créer des synergies, de partager des expériences et de tisser des liens professionnels solides. C'est donc l'occasion pour les entreprises locales de rencontrer des pairs partageant les mêmes problématiques, défis et aspirations, mais également de découvrir des acteurs venant de différents secteurs d'activité.

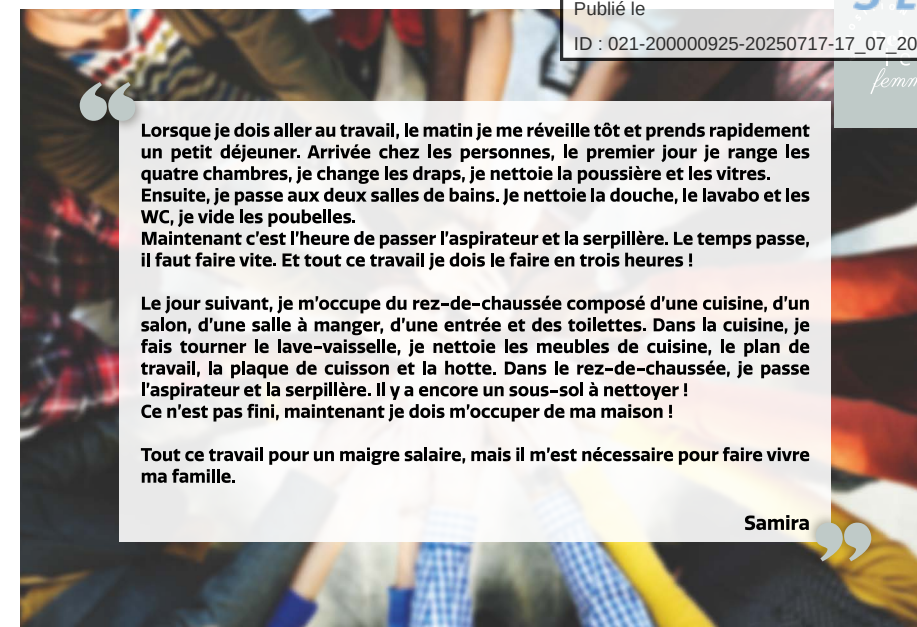
La Communauté de Communes a accueilli des ateliers organisés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), destinés aux créateurs d'entreprises et entrepreneurs en quête de conseils. Ces ateliers, riches en diversité thématique, couvrent des sujets tels que les techniques commerciales, le marketing, la gestion de réseaux professionnels, ainsi que les aides et financements pour la création d'entreprise. Ils offrent une approche holistique, permettant aux participants d'acquérir des compétences pratiques et de favoriser les échanges et la création de réseaux professionnels.

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE



“ Lorsque je dois aller au travail, le matin je me réveille tôt et prends rapidement un petit déjeuner. Arrivée chez les personnes, le premier jour je range les quatre chambres, je change les draps, je nettoie la poussière et les vitres. Ensuite, je passe aux deux salles de bains. Je nettoie la douche, le lavabo et les WC, je vide les poubelles. Maintenant c'est l'heure de passer l'aspirateur et la serpillière. Le temps passe, il faut faire vite. Et tout ce travail je dois le faire en trois heures !

Le jour suivant, je m'occupe du rez-de-chaussée composé d'une cuisine, d'un salon, d'une salle à manger, d'une entrée et des toilettes. Dans la cuisine, je fais tourner le lave-vaisselle, je nettoie les meubles de cuisine, le plan de travail, la plaque de cuisson et la hotte. Dans le rez-de-chaussée, je passe l'aspirateur et la serpillière. Il y a encore un sous-sol à nettoyer ! Ce n'est pas fini, maintenant je dois m'occuper de ma maison !

Tout ce travail pour un maigre salaire, mais il m'est nécessaire pour faire vivre ma famille.

Samira

Panneau extrait de l'exposition « Debout les femmes », 2023.

Action 03 |



Nourrir et accompagner l'émergence d'une économie sociale et solidaire locale, vertueuse sur le plan de la RSE

Promouvoir et soutenir le développement d'une économie sociale et solidaire locale, respectueuse des principes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), constitue un objectif ambitieux et essentiel pour la Communauté de Communes. Les ateliers de sensibilisation, tels que ceux organisés lors des Matinales des Pros, dédiés à la RSE, jouent un rôle fondamental dans la diffusion de ces valeurs. Ces moments privilégiés facilitent les interactions et le rapprochement avec les associations spécialisées dans ces domaines. Au cours de la **Semaine de la Mixité**, organisée en 2021, 2022, et 2023, des sessions ont été consacrées à sensibiliser les entreprises aux divers aspects du handicap ainsi qu'aux questions plus générales de mixité de genre dans le milieu professionnel.

À cet égard, les services Communication et Développement Économique et Touristique de la Plaine Dijonnaise ont collaboré en 2021 avec l'**association FETE (Femmes Égalité Travail)** pour créer entre autres des portraits photographiques des employés des entreprises locales, dénonçant les stéréotypes de genre dans le monde du travail. Parmi les initiatives, on peut également mentionner les visites d'entreprises locales, principalement destinées aux personnes en insertion et aux demandeurs d'emploi, favorisant une meilleure compréhension des enjeux du monde professionnel.

Action 06 |



Maintenir et conforter l'offre d'accueil de proximité afin d'informer, accompagner et orienter les publics dans leurs démarches professionnelles, tout en proposant des parcours d'insertion professionnelle individualisés

L'objectif est de renforcer l'offre d'accueil de proximité pour informer, accompagner et orienter les individus dans leurs démarches professionnelles, tout en offrant des parcours d'insertion adaptés. Le parcours **Cap sur mon Projet Professionnel**, cofinancé avec le Département de la Côte-d'Or (CD21) et lancé en avril 2024, vise à faciliter le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En 2024, trois parcours personnalisés de neuf semaines ont été proposés à une **quarantaine de participants**. Ces parcours ont inclus des activités de remobilisation par le biais de l'activité physique, l'amélioration de l'estime de soi, des bilans de compétences, l'élaboration de projets professionnels, des visites d'entreprises, du bénévolat et des immersions professionnelles.

Pour valider ces parcours, la participation d'une trentaine de personnes, dont 50% de bénéficiaires du RSA, a été requise. Pour l'année 2025, les élus communautaires ont été sollicités pour approuver **la mise en place de quatre nouveaux parcours, chacun financé à hauteur de 9 500 €** par le Département de la Côte-d'Or (CD21). Ce projet a reçu l'approbation unanime, soulignant l'engagement collectif envers l'insertion professionnelle et le soutien aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Action 05 |



Asseoir les partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation en favorisant le partage de données et coconstruisant, le cas échéant, des événements communs

Depuis 2023, la CCPD s'est engagée activement dans le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation. En privilégiant le partage de données et la co-construction d'événements, elle a su fédérer les énergies autour d'initiatives significatives.

Parmi ces initiatives, la **campagne de recrutement de l'ANEFA et d'AGRI RESSOURCES, organisée le 30 mai 2023**, a marqué un premier jalon dans l'effort collectif pour dynamiser l'emploi local. Par ailleurs, la **Semaine de la Mixité**, qui s'est déroulée du 16 au 19 octobre 2023, a été l'occasion de promouvoir l'égalité professionnelle entre les sexes, tout en déconstruisant les stéréotypes. L'événement phare, le **Forum des Métiers et de l'Emploi** du 17 octobre 2023, a permis de mettre en relation directe les entreprises du territoire avec de potentiels candidats, favorisant ainsi le recrutement et l'accueil de stagiaires.

D'autres initiatives, telles que le **Comité Technique Local France Travail** et les visites d'entreprises, ont également contribué à créer un écosystème propice à l'innovation et à l'insertion professionnelle. En 2025, la Communauté de Communes continuera d'étoffer ses actions avec des événements tels que le Forum des Métiers et de l'Emploi et des réunions d'information, consolidant ainsi son rôle de facilitateur et de catalyseur pour l'emploi et la formation.

Chiffres clés |

4 parcours de formation **Cap sur mon Projet Professionnel** sont prévus en 2025, chacun financé à hauteur de
9 500 euros par le Département

Action 07 |

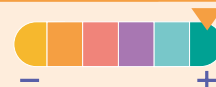


Soutenir l'emploi en direction des jeunes, en s'appuyant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique, en créant, par exemple, un pôle local d'insertion regroupant plusieurs Ateliers et Chantiers d'insertion pour permettre à chacun de trouver sa place

Afin de soutenir l'emploi des jeunes, il est essentiel de s'appuyer sur le secteur de l'insertion par l'activité économique. Ils peuvent tout d'abord bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller de la **Mission Locale**, présent au sein du **Point Relais Emploi** de la Plaine Dijonnaise. Ce soutien personnalisé vise à les guider dans leurs choix professionnels et à les aider à surmonter les obstacles à l'emploi. Ils ont également la possibilité d'intégrer le parcours **Cap sur mon Projet Professionnel**, un programme conçu pour favoriser leur insertion professionnelle par le biais de formations sur mesure, d'activités de remobilisation et d'expériences pratiques en entreprise.

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs éducatifs rencontrés joue un rôle crucial en facilitant les thématiques liées à la jeunesse, y compris l'emploi. Par exemple, le **dispositif Chantier Jeunes BAFA** permet à **cinq jeunes par an** de bénéficier du financement de la première partie du BAFA en contrepartie de bénévolat au sein de la Communauté de Communes. Ce type d'initiative renforce l'accompagnement des jeunes en leur offrant des opportunités concrètes de développement professionnel et personnel.

Action 09 |



Améliorer la couverture numérique en complément de l'action départementale (déploiement progressif de la fibre optique programmée de 2019 à 2022)

L'amélioration de la couverture numérique constitue un axe essentiel du Projet de territoire. Ce déploiement s'est accompagné d'une organisation méthodique avec BFC Fibre, visant à **soutenir les entreprises locales par le biais de maillage et de réseautage efficaces**. En outre, les efforts se poursuivent pour développer la fibre dans les zones d'activités nouvelles, garantissant ainsi une **couverture numérique optimale** et favorisant le dynamisme économique territorial.

Action 10 |

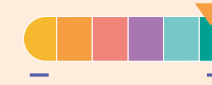


Renforcer l'offre en foncier économique : création de la ZAE des Cent Journaux, à GENLIS, extension des ZAE existantes, réhabilitation de friches industrielles

Pour renforcer l'offre en foncier économique, plusieurs initiatives sont en cours. La création de la **Zone d'Activités Économiques (ZAE) des Cent Journaux** à GENLIS. Outre la création de cette zone, l'extension des ZAE existantes se poursuit. Concernant la commercialisation des parcelles, la **ZAE de la Tille** à GENLIS met à disposition 21 parcelles à vendre, avec déjà sept en cours d'acquisition. Enfin, la **ZAE de la Corvée aux Moines** a démarré ses travaux d'extension à AISEREY, et se compose de 11 lots à bâtir. À ce jour, plusieurs lots sont en cours d'acquisition. Ces projets visent à stimuler le développement économique local et à encourager l'implantation d'entreprises, pour favoriser la croissance économique du territoire.



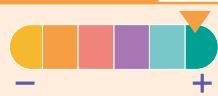
Action 11 |



Définir les types d'activités économiques susceptibles d'être accueillis sur le territoire

Dans le but de définir les types d'activités économiques pouvant être accueillis sur le territoire, **une étude sur l'attractivité territoriale réalisée en collaboration avec l'AER BFC en 2023-2024 a été réalisée**. Cette étude a enrichi les réflexions sur une stratégie de développement économique et d'attractivité territoriale. Les résultats ont permis de positionner la nouvelle ZAE des Cent Journaux et de proposer des pistes pour une stratégie économique concertée au sein de la Communauté de Communes. Ces efforts visent à **bâtir un avenir dynamique et prospère pour le territoire**, en valorisant ses atouts et en saisissant les opportunités de développement.

Action 12 |



Encourager et soutenir la création d'un club des entrepreneurs et artisans locaux pour échanger, mutualiser certaines ressources et/ou favoriser des synergies

Dans un contexte où la collaboration et le partage sont des piliers essentiels pour le développement économique et social, la Communauté de Communes a décidé de **favoriser les synergies entre les acteurs économiques du territoire**.

On peut de nouveau mentionner les Matinales des Pros, dont l'objectif est de permettre aux entrepreneurs locaux de se rencontrer entre pairs, de partager leurs expériences et de tisser des liens professionnels solides. Ces rencontres contribuent à conforter les liens entre les entreprises locales en les mettant en relation avec les organisations existantes telles que « Je Consomme Genlis Et Alentours » et les entreprises de la Plaine, de la Saône et de la Vingeanne. La CCPD soutient et relaye leurs temps de rencontres et d'échanges ainsi que les actions qu'elles conduisent, pour permettre une meilleure mise en réseaux des entreprises.

L'objectif final de la mise en réseau des entreprises est de stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant le partage de connaissances, de compétences et de ressources entre les membres. En mutualisant par exemple certaines ressources telles que les compétences techniques, les outils de travail ou les espaces de production, les entreprises pourraient alors bénéficier d'avantages économiques et opérationnels significatifs, renforçant ainsi leur compétitivité sur le marché.

Entreprendre

FEMMES ET ENTREPRENEUSES |

Céline Dionigi, à la tête d'Istya Compétences et fondatrice de l'espace de co-working La Plaine des possibles



partage de connaissances. Avec une expertise qui s'étend de STRASBOURG à LA CORSE, Céline Dionigi ne cesse d'innover dans les techniques d'apprentissage et de transmission. Convincue que la formation doit évoluer au rythme des besoins et des nouvelles technologies, elle explore constamment des outils pédagogiques innovants.

FAVORISER L'INNOVATION ET LE PARTAGE POUR TRANSFORMER LE MONDE DU TRAVAIL

En formant des entreprises d'insertion, des chantiers d'insertion et des associations intermédiaires, elle s'efforce d'avoir un impact réel sur le monde du travail. Son espace de coworking résonne avec cette ambition : créer un réseau collaboratif, favoriser les échanges et offrir un environnement stimulant. Son approche repose sur une volonté forte d'encourager l'émergence de nouvelles idées et de renforcer les dynamiques professionnelles locales. Céline Dionigi est une femme entrepreneuse et innovante, pleine de couleurs, qui insufflé énergie et dynamisme dans chacun de ses projets. Entre apprentissage, accompagnement et innovation, elle incarne une nouvelle vision du développement professionnel, ancrée dans l'humain et tournée vers l'avenir.

« Mon métier c'est de trouver la meilleure façon de transmettre un savoir ou une information »

Céline Dionigi façonne avec passion un écosystème professionnel sur le territoire de la Plaine Dijonnaise. Fondatrice de Istya Compétences, son organisme de formation créé en 2021, elle accompagne entreprises et particuliers dans le développement de leurs compétences, avec une approche sur mesure et une volonté constante d'améliorer les méthodes d'apprentissage.

ENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET BILAN DE COMPÉTENCES

Fin 2024, elle franchit une nouvelle étape en ouvrant l'espace de coworking La Plaine des possibles à AISEREY. Un choix stratégique : après avoir quitté DIJON, elle trouve en AISEREY un équilibre entre la tranquillité d'un cadre rural et la dynamique du commerce de proximité. Cet espace a pour vocation de devenir un lieu de rencontre pour les professionnels qui favorise les synergies et le

Istya Compétences (AISEREY)
celine.dionigi@istyacompétences.fr
06 49 80 43 07

20 | Juin 2025

Photo : Magazine de la Plaine Dijonnaise, édition 2025



Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

Action 13 |



Contribuer au développement des savoir-faire locaux

Dans le but de contribuer au développement des savoir-faire locaux, des initiatives clés sont mises en place. Parmi celles-ci, une réflexion est en cours pour organiser, dans l'année à venir, un **Forum des métiers destiné aux jeunes**, visant à promouvoir l'apprentissage. La Communauté de Communes se saisit des événements communautaires pour mettre en avant des acteurs du territoire, comme lors de l'événement Plaine en Fête, où un ferronnier d'art du territoire a été exposé. La Plaine Dijonnaise s'engage par ailleurs à soutenir les artisans locaux en leur fournissant des locaux adaptés sur le territoire et ils sont valorisés à travers un **annuaire disponible en ligne**, et à travers le **magazine de la Plaine Dijonnaise**, publié annuellement.

La Communauté de Communes a joué un rôle de facilitateur en aidant à l'installation des **Apprentis d'Auteuil**, actifs depuis 2024 sur le territoire. Leur mission est de rencontrer les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, afin de les encourager à devenir acteurs de leur parcours professionnel.

La CCPD a également contribué à la mise en valeur des savoir-faire locaux en facilitant la candidature des artisans locaux à la marque savoir-faire 100 % Côte-d'Or qui leur permet d'obtenir une plus grande visibilité auprès des consommateurs et de valoriser le travail des artisans, producteurs et restaurateurs de notre territoire.

Actions à mettre en place

- Action 04 | Créer des espaces de co-working pour répondre au besoin des mono-entreprises en croissance et pour encourager le télétravail
- Action 08 | Aider au développement du commerce de proximité dans les centre bourgs
- Action 14 | Soutenir le déploiement d'une offre hôtelière quasi inexistante à ce jour, à l'Est de la Métropole Dijonnaise et de lieux de restauration de qualité

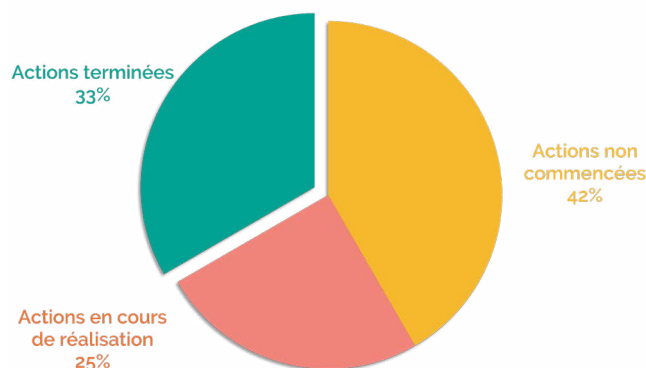


AXE 4 | DES DÉPLACEMENTS FLUIDES, UNE MOBILITÉ DURABLE

Vue d'ensemble |

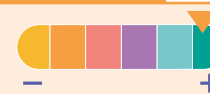
Grâce à son positionnement et à son aménagement structuré en petites villes et villages, le territoire de la Plaine Dijonnaise présente **une forte identité rurale**, où la voiture reste le principal mode de déplacement. Consciente des enjeux environnementaux et de la nécessité d'**améliorer l'accessibilité pour toutes et tous**, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage activement dans une transition vers une mobilité plus fluide et durable.

Dans cette optique, elle a élaboré **un plan de 12 actions visant à diversifier les modes de déplacement et à renforcer la proximité des services et commerces pour les habitants**. Parmi ces initiatives, sept sont d'ores et déjà en cours ou achevées, contribuant à faciliter les trajets du quotidien tout en réduisant l'impact écologique.



Ce programme global met en avant des solutions adaptées aux spécificités du territoire, combinant amélioration des infrastructures, développement des mobilités douces et encouragement aux alternatives à la voiture individuelle, **pour un avenir plus responsable et harmonieux**.

Action 01 |

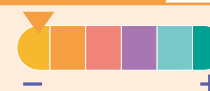


Repenser les intermodalités avec les partenaires (Dijon Métropole, territoires voisins, Région, SNCF...), dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), en y intégrant son propre Plan de mobilité

Le **Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)** du bassin de mobilité du dijonnais, qui a été signé en 2024, représente une avancée significative dans le domaine de la mobilité régionale. Ce document stratégique vise à rassembler et à mettre en lumière l'ensemble des actions et des planifications orchestrées par les **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** du bassin. En repensant les intermodalités avec les partenaires, ce contrat se concentre sur l'identification des offres de services et des projets liés à la mobilité, créant ainsi un cadre pour définir des perspectives communes d'évolution.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique volontaire et cohérente, issue de la **loi d'orientation des mobilités (LOM)** de 2019. Par ailleurs, en septembre 2024, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a adopté un **Plan de Mobilité Simplifié (PMS)** mutualisé avec la **Communauté de Communes Norge et Tille (CCNeT)**, illustrant ainsi une approche concertée pour améliorer la mobilité sur le territoire.

Action 02 |



Promouvoir le covoiturage, avec les entreprises, en utilisant les gares SNCF/tram ou vers DIJON la création d'aires dédiées aux abords des gares SNCF et tram

Dans le cadre du **Plan de Mobilité Simplifié (PMS)**, la promotion du covoiturage en collaboration avec les entreprises se concentre sur l'utilisation stratégique des gares SNCF et tramways, notamment autour de DIJON. Des aires de covoiturage existent déjà, mais l'objectif d'en valoriser l'utilisation, notamment pour celles situées à proximité des infrastructures de transport en commun. Cette initiative vise à renforcer l'accessibilité et la durabilité des transports sur le territoire, même si, pour le moment, elles sont majoritairement concentrées autour de la métropole.



Action 05 |

**Poursuivre la structuration du réseau des chemins doux (trame verte)**

Le projet des « chemins doux », élaboré en partenariat avec les communes concernées, vise à réinventer l'espace territorial en intégrant des solutions de mobilités douces, telles que les pistes cyclables, les sentiers pédestres et les voies vertes, qui non seulement réduisent l'empreinte carbone, mais également favorisent un mode de vie sain et durable. En rendant le territoire plus attractif et accessible, l'initiative cherche également à **accroître l'attractivité touristique de la Plaine Dijonnaise**, en attirant à la fois les visiteurs et les habitants vers des expériences de voyage plus respectueuses de l'environnement.

Après la réalisation de la boucle des « six filles » (CESSEY-SUR-TILLE, CHAMBEIRE), inscrite au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** départemental, celle du Panorama de la Butte des Tart est accessible depuis 2024 aux visiteurs, sur la commune de TART.

Action 06 |

**Rendre accueillant le territoire pour des mobilités douces (voiries, atelier de réparation et de revente et valorisation des vélos d'occasion)**

Le territoire s'engage activement à promouvoir les mobilités douces, avec un focus particulier sur le développement du cyclisme. Le **Schéma Directeur Vélo**, présenté au Conseil Communautaire de mars 2025, vise à identifier et prioriser les pistes cyclables à réaliser. Il repose sur trois piliers essentiels : **la création d'un réseau d'itinéraires cyclables intercommunaux continus et sécurisés, l'instauration de services dédiés au vélo, et une campagne de communication pour encourager la mobilité à vélo**. Plusieurs aménagements sont prévus, tels que l'installation de supports pour vélos, la réhabilitation de pistes cyclables ou encore un jalonnement efficace. Des ateliers de réparation de vélos seront mis en place, offrant aux cyclistes l'opportunité d'apprendre l'entretien de base et de partager des bonnes pratiques, renforçant ainsi l'attractivité du vélo comme mode de transport.

Action 07 |

**Contribuer à lever les freins liés à la mobilité des publics les plus fragiles**

En lien avec la Région, le nouveau **Transport à la Demande (TAD)** entre les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norgé et Tille (CCNeT) « Mobiplaine – LiberNet », lancé le 1^{er} janvier 2025, vise notamment à améliorer la mobilité des publics les plus fragiles au sein des deux territoires intercommunaux. Ainsi, **l'ensemble du territoire des deux communautés est couvert** et propose même 13 arrêts supplémentaires sur Dijon Métropole.

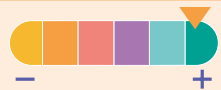
Accessible aussi aux personnes à mobilité réduite (PMR), ce service « en porte à porte » est tout spécialement conçu pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens et qui doivent se rendre, par exemple, à des rendez-vous médicaux, faire des courses ou des activités de loisir. En proposant un service à prix réduit, le TAD Mobiplaine - LiberNet contribue à **réduire l'isolement des personnes âgées et leur offre une plus grande autonomie**. Ce projet s'inscrit dans une démarche de solidarité et d'inclusion, permettant aux habitants des deux territoires de bénéficier d'un service de transport adapté aux besoins spécifiques.

Le TAD compte en moyenne

30 réservations
par jour du lundi au vendredi, avec une majorité d'arrêts à destination de Dijon Métropole



Action 08 |



Faciliter l'accès au réseau DIVIA par convention avec la Métropole dijonnaise

Le projet de Transport à la Demande (TAD) Mobiplaine-LiberNet, est entré en service le 1^{er} janvier 2025. Ce projet, fruit d'une coopération entre les deux Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille, vise à **mutualiser les pratiques et répondre aux besoins de la population** avec notamment l'accès à 13 points d'arrêts ciblés en collaboration avec Dijon Métropole, ce qui favorise l'accès au réseau DIVIA.

Action 09 |



Œuvrer avec la Région à une meilleure desserte ferroviaire, notamment aux pôles économiques du territoire

La signature du **Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)** avec la Région en 2024 constitue une avancée significative dans le renforcement de la desserte ferroviaire, notamment vers les pôles économiques du territoire. Ce document stratégique rassemble et met en lumière les actions et planifications des **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** du bassin, en se concentrant sur l'identification des offres de services et projets liés à la mobilité. Il établit un cadre pour des perspectives d'évolution communes.

Ce contrat reflète la **collaboration entre la CCPD et la Région**, soulignant l'importance de la mobilité. En optimisant les infrastructures de transport, ces entités répondent aux besoins de connectivité et de développement économique, tout en renforçant l'accessibilité et la durabilité des services ferroviaires.

Chiffres clés |

862 réservations

traitées dans le cadre du TAD au mois de janvier 2025

675 voyages

réalisés en janvier 2025, soit en seulement un mois de mise en service



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE

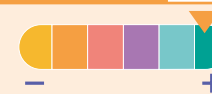


Photo : Lancement du TAD Mobiplaine-LiberNet au siège de la CCNeT, hiver 2025

Actions à mettre en place

- Action 03 | Aménagement des gares en espace multimodal, avec, par exemple, des stationnements pour vélos
- Action 04 | Aménager, avec la Gendarmerie, des aires de covoiturage
- Action 10 | Penser, à terme, un aménagement du territoire limitant les besoins en mobilité
- Action 11 | Impulser le covoiturage à usage privé, pour les trajets domicile-travail notamment, professionnels (salariés des zones d'activités) et solidaire (jeunes sans permis, seniors, personnes handicapées...) via une plateforme intercommunale
- Action 12 | Assurer un service d'autopartage entre particuliers (mise à disposition de véhicules électriques de type Zoé...)

Action 01 |



Valoriser l'image, la notoriété et les missions de la Communauté de Communes, au sein et à l'extérieur du territoire intercommunal

Pour cela, une réorganisation stratégique des services a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre d'un nouvel organigramme rattachant directement le service communication à la direction générale des services, au Président et aux vice-présidentes et vice-présidents. Cette décision vise à **donner à la communication une place centrale dans le pilotage des actions communautaires**.

Afin d'assurer une communication institutionnelle cohérente, professionnelle et continue, la Communauté de Communes a procédé au recrutement en janvier 2025 d'une Responsable de communication institutionnelle. Sa mission principale est de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies de communication adaptées, permettant de promouvoir l'image de la CCPD, ses projets et ses politiques publiques. Par ses actions, elle contribue à **renforcer le sentiment d'appartenance des habitants, à mieux informer les usagers et à valoriser le rôle structurant de l'intercommunalité sur le territoire**. Cette action s'inscrit dans une volonté plus large de rendre l'action publique locale plus lisible, plus proche et plus accessible.

AXE 5 | LA RECHERCHE DE L'EFFICIENCE PUBLIQUE DANS LE CADRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE, D'UNE ORGANISATION RÉACTIVE ET D'ALLIANCES FÉCONDES

Vue d'ensemble |

Le dynamisme d'un territoire repose sur la capacité de son administration à évoluer avec la complexité croissante des normes budgétaires, juridiques, économiques et techniques. Face à ces défis, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'engage pleinement dans **l'optimisation de son fonctionnement pour garantir une gouvernance efficace et réactive**. En favorisant une gestion collaborative, elle renforce la transparence de ses actions et consolide la confiance des citoyens dans les décisions prises à l'échelle intercommunale.

L'efficacité publique passe par une organisation agile, capable d'anticiper les besoins du territoire tout en s'appuyant sur des partenariats stratégiques et des synergies locales. Dans ce cadre, la Communauté de Communes déploie des mécanismes innovants pour accroître l'impact de ses politiques publiques, fluidifier les processus décisionnels et créer des alliances fructueuses : **les 8 actions ciblées sont déjà en cours ou terminées**. Une telle approche, fondée sur la coopération et l'adaptabilité, offre un cadre solide pour une gouvernance durable et efficace.



Photo : Article du Bien Public Dijon, printemps 2025

Action 02 |



Affermir le lien entre l'EPCI et les communes membres dans le respect de leur diversité et sans hégémonie

Affermir le lien entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et ses communes membres constitue **un engagement fort de début de mandat de l'Exécutif** et le socle du Projet de territoire. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'un mode de gouvernance partagé, reflétant la diversité des communes du territoire tout en respectant leur singularité, sans logique d'hégémonie.

Ce principe s'est concrétisé par l'adoption en novembre 2021 du **Pacte de Gouvernance**, document stratégique qui se veut être une véritable boîte à outils favorisant une administration locale concertée. Il propose un cadre fédérateur pour construire ensemble des projets communs, dans une logique de complémentarité et de solidarité entre les communes et l'intercommunalité.

L'objectif est clair : établir une relation de confiance durable et réciproque. Cela se manifeste au quotidien par :

- Des réunions régulières du Conseil Communautaire ;
- Une communication des informations essentielles à tous les élus municipaux ;
- Des commissions de travail ouvertes aux conseillers municipaux volontaires ;
- Une Conférence des maires active, espace d'échange libre sur des sujets structurants ;
- La constitution de groupes-projets collaboratifs ;

Et avec pour exemples de concrétisation d'une démarche collaborative réussie :

- L'approbation en 2022 du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique Territorial** et de son avenant en 2023 ;
- La signature d'une **convention cadre** fin 2022 autour de Petites Villes de Demain portée par la Ville de GENLIS ;
- Et la finalisation en 2024 d'un **Schéma de mutualisation**, renforçant les synergies humaines et matérielles entre la CCPD et ses communes.

Cette action structurante vise à **favoriser une gestion efficace du territoire**, où chaque commune est soutenue, valorisée et considérée comme un acteur à part entière de l'intercommunalité

Action 03 |



Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques entre les communes (entretien des infrastructures, espaces verts, parc informatique, prêt de salles et de matériels...)

Après une première phase d'étude menée entre 2022 et 2023 avec le cabinet Agora et présentée en Conseil Communautaire en mai 2023, les services de la CCPD ont engagé une seconde étape dans la réflexion sur **la mutualisation des moyens humains, financiers et techniques entre les communes du territoire**. Les demandes à la suite des soirées d'échanges et aux retours d'expérience d'autres collectivités, en partenariat étroit avec les communes de la Plaine Dijonnaise, ont abouti à l'élaboration d'un projet de **Schéma de mutualisation**, présenté au Conseil Communautaire de novembre 2024, orienté autour de trois actions principales :

- Le recours à l'ingénierie des services communautaires : Commande publique, Affaires juridiques, Informatique, Appui aux politiques publiques ;
- Le prêt de matériel : pour optimiser les ressources disponibles ;
- Le réseau des secrétariats de mairie : pour renforcer les échanges et le soutien entre communes.

Ce Schéma de mutualisation, fruit d'un travail collaboratif entre élus et agents, est **un véritable outil de planification**, pensé pour cadrer et orienter les actions de coopération de notre territoire. Pour marquer le lancement de cette démarche collaborative, une première réunion a été organisée le jeudi 12 décembre 2024 avec les secrétaires de mairie du territoire de la Plaine Dijonnaise.

Chiffres clés |

Entre 2020 et 2025, on compte :

62 Conseils Communautaires
43 Conférences des maires
166 Commissions toutes confondues

Action 04 |



Développer les actions de démocratie participative et de participation citoyenne

La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise place la participation citoyenne au cœur de son action publique. Convaincue que les habitants doivent être pleinement associés aux réflexions et décisions qui engagent leur quotidien, la CCPD développe des démarches de démocratie participative concrètes et structurantes.

Cette volonté s'est traduite par une méthodologie participative dans l'élaboration de plusieurs documents stratégiques majeurs, tels que :

- Le **Projet de territoire**, qui dessine la vision commune à l'horizon 2030 ;
- Le **Projet social 2023-2027**, qui renforce la cohésion et les solidarités ;
- La **Convention Territoriale Globale**, en partenariat avec la CAF, pour coordonner les politiques sociales ;
- Et le **Plan de Mobilité Simplifié**, répondant aux enjeux de déplacement sur l'ensemble du territoire.

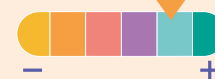
Ces projets ont été construits collectivement, en associant :

- **Les élus et agents territoriaux** lors d'ateliers de travail collaboratifs ;
- Et **les habitants**, à travers des enquêtes, des consultations publiques et des temps d'échange.

Cette approche inclusive permet de mieux répondre aux besoins réels du territoire, de favoriser l'appropriation des politiques publiques par les citoyens, et de renforcer la transparence et la confiance entre la CCPD et la population. L'étude sur les leviers d'amélioration de l'attractivité du canal de Bourgogne, menée en partenariat avec le cabinet SystemD et Voies navigables de France (VNF) est un exemple marquant de la mise à contribution des habitants dans l'élaboration d'un projet territorial. En poursuivant et en amplifiant ces démarches, **la CCPD entend faire de la participation citoyenne un levier essentiel pour une action publique partagée, légitime et efficace.**

*Le **Projet Social 2023-2027** est le résultat d'une année de travail et de réflexions croisées par tous les acteurs qui partagent un moment de vie au cœur du Centre Social, qu'ils soient habitants, adhérents et bénévoles, partenaires associatifs et institutionnels, intervenants sur le territoire au service de sa population. En lien avec le Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, construit pour et avec ses habitants, le Projet Social doit nous amener au cours des prochaines années, sur le chemin de la citoyenneté agissante, vers de nouveaux possibles et un lien social retrouvé. Un atelier avec l'équipe et la Fédération des Centres Sociaux a déjà été organisé ainsi que trois temps d'animation avec les habitants et une réunion avec les partenaires.*

Action 05 |



Multiplier le dialogue et les partenariats avec les communautés voisines pour optimiser les politiques publiques de chacune et réaliser des actions de développement local partagées

Dès son arrivée fin 2021, le Directeur général des services a reçu pour mission de la part de l'Exécutif de faire sortir la CCPD d'une forme d'isolement institutionnel, en s'appuyant sur son réseau et en mobilisant ses équipes pour concilier ouverture et affirmation de l'identité propre de la CCPD. Cette orientation a rapidement porté ses fruits avec, notamment, la signature d'une **Charte de coopération avec la Communauté de Communes Norge et Tille**, le 2 mars 2022.

Ce partenariat structurant a permis :

- D'être lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire de Nouvelles Mobilités Durables » (ADEME) en 2022 ;
- De coconstruire un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et un Schéma vélo en 2024 ;
- De mettre en place un nouveau Transport à la demande (TAD Mobiplaine – LiberNet) début 2025, en coordination avec Dijon Métropole ;
- Et de conforter le rôle du service commun d'instruction du droit des sols auprès de l'ensemble des communes adhérentes des deux intercommunalités.

Dans le cadre de cette charte, un service commun d'animation des politiques publiques a vu le jour le 1^{er} janvier 2025 au sein de la CCPD. Opérationnel à 50% pour chaque EPCI, il a pour mission :

- De suivre les projets de territoire et les contrats ;
- De coordonner les démarches stratégiques ;
- Et de mobiliser des financements et subventions au profit des deux intercommunalités et de leurs communes.

La CCPD a également su saisir des opportunités de coopération élargie, comme en témoigne la réflexion collective lancée fin 2021 avec la Communauté de Communes d'Auxonne-Pontailleur Val de Saône, de Rives de Saône et la Ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR autour de la **création d'une cuisine centrale mutualisée**.

Enfin, cette dynamique coopérative s'est traduite en 2024 par la signature d'une **convention technique et financière dans le cadre de l'animation du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Tille, Vouge, Ouche**, réunissant douze intercommunalités de Côte-d'Or. A noter également la participation active de la CCPD, en tant que membre, aux travaux à l'évolution du **SCOT du Dijonnais**.

Par ces engagements, la CCPD affirme sa volonté d'être un territoire acteur, partenaire et innovant, capable de mutualiser ses ressources tout en affirmant sa spécificité.

Action 06 |



Développer un travail partenarial avec les autres institutions départementales, régionales et nationales

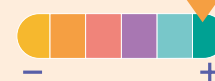
La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est engagée dans une dynamique de coopération active avec les institutions départementales, régionales, nationales, convaincue que la réussite des politiques locales passe par une meilleure articulation avec les grandes stratégies publiques.

Parmi les réalisations concrètes de cette démarche partenariale figurent :

- La finalisation en 2023 du **dispositif « Territoire en Action »**, piloté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec la CCNeT et Dijon Métropole. Ce dispositif stratégique permet de mobiliser **830 000 euros au service de projets intercommunaux et communaux**, tout en ouvrant l'accès aux fonds européens FEDER rural.
- La signature du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** et de son avenant, en partenariat avec l'État et le Département de la Côte-d'Or, témoigne d'un engagement fort en faveur de la transition écologique. Cette logique de transition a été également soutenue par la signature du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** avec l'État, et par l'intégration de la CCPD en tant que partie prenante ou partenaire associé dans des dispositifs régionaux tels que les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Dans le champ social, la CCPD travaille en lien étroit avec :
 - La **CAF** et la **PMI**, via la Convention Territoriale Globale et le Projet social, pour les politiques enfance, jeunesse et petite enfance, et plus largement la famille ;
 - L'**Agence Régionale de Santé (ARS)** à travers l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS), pour améliorer l'accès à la santé et au bien-être ;
 - Le **Département de la Côte-d'Or** dans le cadre d'un Protocole territorial de partenariat, axé sur : la lutte contre la précarité énergétique, le soutien à l'autonomie des personnes, le développement social et la solidarité entre les territoires.

Ces collaborations renforcent la cohérence, l'efficacité et la portée des actions publiques menées sur le territoire. En multipliant les partenariats avec les institutions clés, la CCPD s'assure de **mieux répondre aux besoins des habitants**, tout en mobilisant les ressources et expertises nécessaires à la réalisation de projets structurants. La signature de la Charte Fluviale de Territoire en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), le Département de la Côte-d'Or, Côte-d'Or Attractivité, les EPCI voisins et la Région BFC en est un exemple probant.

Action 07 |



Réorganiser les services communautaires et leur fonctionnement en fonction du Projet de Territoire

Dans le prolongement de l'adoption de son Projet de territoire en 2023, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a engagé une démarche structurante de réorganisation de ses services. Elle traduit une volonté forte de l'Exécutif communautaire de **faire évoluer la CCPD vers un fonctionnement plus transversal, plus collaboratif**, moins hiérarchique, adapté à une conduite de projets plus souple et innovante.

Plusieurs évolutions concrètes ont été engagées :

- Création du **Pôle Aménagement durable et Infrastructures**, structuré pour porter les projets liés à la transition écologique et à l'amélioration des équipements communautaires
- Fusion des pôles Enfance-Jeunesse-Famille et Social en un **Pôle Cohésion sociale**, pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions sociales ;
- Création d'un **Pôle Ressources et Appui à la mutualisation**, regroupant les fonctions support (finances, ressources humaines, commande publique, juridique, système informatique), avec pour objectif de mutualiser les savoir-faire et d'optimiser l'allocation des ressources.

Cette nouvelle organisation permet désormais à la CCPD :

- D'**accompagner plus efficacement** la mise en œuvre du Projet de territoire ;
- De **rationaliser les démarches** de recherche de cofinancements ;
- D'**animer et d'évaluer plus efficacement** les politiques publiques menées au service des habitants et du territoire.



6 directions

ont été dégagées de la nouvelle organisation des services au sein de la Communauté de Communes

Action 08 |

**Inscrire le territoire dans des programmes régionaux ou nationaux (Territoire à énergie positive, Territoire zéro déchet...)**

L'inscription dans ces programmes, notamment en répondant à des appels à projets, permet à la CCPD de renforcer son action en matière de développement durable, tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement et de soutien technique et financier proposés par des partenaires institutionnels comme l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté ou l'ADEME. Ainsi, la CCPD s'est notamment engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre de son **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**.

La Communauté de Communes cherche également à intégrer des démarches de **Territoire à Énergie Positive**, en soutenant le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des équipements publics, ainsi qu'en favorisant les mobilités actives. Au travers des actions menées par le **SMICTOM**, elle favorise toutes les actions concrètes de réduction à la source, de tri, de valorisation des déchets et de sensibilisation des habitants à l'économie circulaire.

Ces engagements s'inscrivent en complément d'autres programmes partenariaux tels que :

- Le **Contrat Opérationnel de Mobilité du Dijonnais**, en lien avec la Région, visant à structurer l'offre de transport durable ;
- Le dispositif « **Territoire en Action** » piloté par la Région, qui facilite le financement de projets intercommunaux durables ;
- Et le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**, qui fédère les partenaires autour d'une trajectoire écologique partagée.

Conclusion

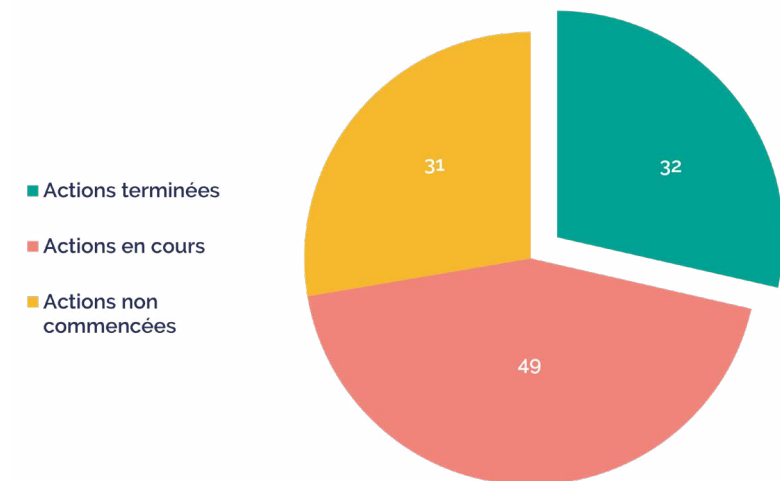


RETOUR SUR LES INDICATEURS CLÉS

Ce premier bilan du Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise permet de mesurer l'ampleur du travail réalisé ces dernières années. Il peut faire la fierté de tous les élus et de l'ensemble des agents territoriaux qui œuvrent quotidiennement afin de répondre aux besoins des habitants. Il témoigne également de la volonté constante de co-construire l'action publique, dans une logique de proximité, de solidarité et de transition écologique, où la commune demeure le cœur de l'action communautaire.

Mais au-delà de la restitution des actions accomplies, ce bilan constitue aussi un outil d'évaluation et de réflexion pour l'avenir. Il trace des perspectives pour poursuivre les dynamiques engagées, ajuster les priorités en fonction des évolutions, et continuer à inscrire l'intercommunalité dans une gouvernance partagée, au plus près des attentes des citoyens.

Bilan des actions sur la totalité du Projet |



INDEX DES MOTS CLÉS

A

Accompagnement 3, 6, 7, 12, 22, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 42, 47, 51, 54, 56, 78, 80, 98
Accueils de loisirs 71
Action sociale 11, 13, 30, 51
Activité Physique Adaptée 49
Adolescents 11, 12, 25, 39, 41
Agence Régionale de Santé 96
Aire d'Accueil des Gens du Voyage 11, 26
Aménagement durable 58, 97
Annuaire des commerçants 47, 75
Assistants Maternels 11, 21, 22

C

CAF 6, 12, 13, 29, 36, 44, 48, 51, 94, 96
Cap sur mon Projet Professionnel 79, 80
Centre Social 13, 25, 29, 35, 36, 37, 44, 48, 49, 50, 63
Charte Fluviale de Territoire 58, 60, 61, 96
Chemins doux 86
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 28
Contrat Local de Santé
CLS 12, 44, 45, 96
Contrat Opérationnel de Mobilité 16, 85, 88, 98
Convention Territoriale Globale
CTG 9, 21, 23, 28, 29, 39, 41, 51, 71, 94, 96

D

Département 7, 12, 13, 22, 25, 36, 44, 48, 51, 58, 71, 79, 96
Dispositif Ado Mouv' 40

E

Emploi 15, 25, 28, 36, 38, 40, 41, 46, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 83
Énergie 14, 16, 65, 66, 71, 73, 98
Environnement 54
Espaces Jeunes 39

F

Familles monoparentales 11, 25, 28
Festi'Jeunes 41
Festival de Demain 55, 58, 63, 65, 66
Formation 12, 15, 22, 27, 36, 40, 78, 79, 83
France Rénov' 6, 33, 71
France services 12, 13, 33, 36, 42, 43, 50, 66, 71
Fresque du Climat 29, 55, 58

I

Infrastructures 58, 97
Insertion 47

J

Jardin Des Mille Feuilles 67
Jeunes 12, 39, 41, 42, 80

M

Magazine de la Plaine Dijonnaise 56, 83
Maisons d'Assistants Maternels 21
Matinales des Pros 56, 75, 76, 77, 82
Métropole dijonnaise 15, 16, 88
Mission Locale 40, 41, 42, 80
Mobilité 16, 32, 85, 88, 94, 95, 96, 98
Mutualisation 11, 24, 92, 93, 97

P

Patrimoine 13, 54, 58, 59
Petite Enfance 11, 20, 21, 22, 25, 29
Pistes cyclables 86, 87
Plaine en Fête 54, 55, 57, 63, 68, 83
Plan Alimentaire Territorial 14, 64
Plan Climat-Air-Énergie Territorial 9, 96, 98
Plan de Mobilité Simplifié 85, 94, 95

Point Relais Emploi 80
Programme Local de l'Habitat 11, 30
Projet Éducatif du Territoire 71
Projet La Bouge'hotte 36
Projet social 94, 96
Promeneur du Net 42
Proximité 15, 19, 21, 32, 44, 47, 50, 79, 83, 84, 85, 101

S

SCOT du Dijonnais 72, 95
Séniors 34, 36
Site communautaire 22, 28
SMICTOM 7, 66, 69, 98

T

TAD 7, 65, 87, 88, 89, 95
Territoire à Énergie Positive 98
Tourisme 13, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 86

V

Vélo 87
VNF 13, 58, 59, 60, 94, 96

Z

ZAE 7, 15, 63, 81

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250717-17_07_2025_05-DE



**La Plaine
Dijonnaise**
Communauté de communes

